

# La Lanterne d'Usson

Bulletin  
municipal

Janvier  
2018

N°13

bonne  
année  
2018



# LE MOT DU MAIRE



**Elu conseiller municipal en 2014,  
je ne pensais pas devenir maire en 2017 !**

Daniel Giraud, souhaitant passer la main de ses fonctions de maire, m'a proposé de prendre la suite à mi-mandat. Pris d'intérêt pour la fonction d' élu, dans laquelle je m'investis pleinement, j'ai accepté sa proposition et je profite de cette tribune pour le remercier chaleureusement pour l'action qu'il a menée sur la commune en tant que conseiller municipal depuis 1995, puis Maire pendant 10 ans.

Je tiens à souligner qu'en plus des nombreux projets réalisés sur la commune, il transmet une municipalité qui affiche une gestion très saine.

Nous avons travaillé main dans la main pendant ces trois années passées et je peux témoigner également, à titre personnel, de la bienveillance dont il a su faire part afin de préparer l'avenir et assurer la continuité de la gestion communale.

Je tiens aussi à remercier l'ensemble des conseillers municipaux pour la confiance qu'ils m'ont accordée en m'élisant maire d'Usson et plus particulièrement Gérard VERNET et Gabriel CHANAL d'avoir accepté les fonctions de 1er et 2ème adjoint :

- Gérard VERNET au poste de 1er adjoint chargé des finances, de l'action sociale et de la vie associative,
  - Gabriel CHANAL au poste de 2ème adjoint chargé de la voirie, des bâtiments communaux et des travaux.
- Sans leur contribution, il me serait impossible de trouver le temps nécessaire pour assumer la fonction de maire.

Ainsi, l'équipe de la mandature actuelle poursuit les actions et projets engagés.

D'ores et déjà, nous aurons certainement à faire face à quelques difficultés de gestion avec l'arrêt des emplois aidés qui impactent directement les embauches saisonnières que nous réalisons pour l'entretien de la commune et l'ouverture de l'église au public.

Nous sommes également en attente de connaître les répercussions des modifications prévues pour la taxe d'habitation sur le budget communal.

Outre les événements nationaux, dont le profond remaniement de la classe politique et l'élection du président Macron, cette année a été également chargée en événements locaux avec la création de l'Agglo Pays d'Issoire qui est devenue un maillon territorial incontournable pour la vie locale, en œuvrant notamment dans les domaines suivants :

- Economie
- Agriculture
- Culture et patrimoine
- Aide à domicile
- Mobilité

- Environnement
- Enfance jeunesse et sports
- L'Insertion
- L'Habitat
- Tourisme
- Gestion du bureau touristique d'Usson
- Urbanisme
- Instruction des permis de construire
- PLU d'Usson

Les projets engagés sur 2017 se concrétisent avec notamment l'aménagement de la butte et le sentier géologique qui seront terminés au printemps, la création d'un atelier municipal et d'une salle d'archivage dans l'ancienne classe d'école, les travaux de voirie effectués sur Montaigner et le rebouchage des "nids de poule" réalisés sur l'ensemble de la commune.

En 2018, les projets se poursuivront avec la réalisation de la dernière phase du plan d'aménagement et de mise en valeur du bourg d'Usson (aménagement de la rue du colombier et de la place de la Reine Margot), la rénovation de l'éclairage public dans les hameaux, la rénovation de voirie (si obtention des subventions demandées), la rénovation de l'éclairage de la Vierge et de l'église, la rénovation de la scénographie, le reclassement de la voirie communale, la mise en place des numéros d'habitations dans les rues du bourg (les plaques seront fournies par la mairie) et enfin, le projet de restauration du clocher de l'église, qui sera également remis à l'ordre du jour avec la création d'une association de sauvegarde.

Je souligne d'ailleurs la forte implication dans la vie communale d'Usson de l'ensemble des associations d'Usson, de leurs représentants et de leurs adhérents, que je congratulate pour leur engagement au quotidien.

Enfin, j'aurais une pensée émue pour Jean-Philippe Vignal et François Lienhard qui sont partis trop tôt, et c'est pour cette raison que mes vœux seront, cette année, principalement des vœux de bonne santé.

Bertrand LIVET



# SOMMAIRE

La Lanterne N°13 - Janvier 2018

## Vie communale ..... P : 4

- Conseil municipal ..... p. : 4
- Informations mairie ..... p. : 4
- Délégation Organismes ..... p. : 5
- Commissions ..... p. : 5
- Etat civil ..... p. : 6
- Recensement militaire ..... p. : 7
- Urbanisme ..... p. : 7
- Compte-rendus des Conseils municipaux ..... p. : 8
- Ecole de Sauxillanges ..... p. : 12
- Budget ..... p. : 13
- Point sur les travaux et projets en cours ..... p. : 15
- Numérotation des habitations du bourg ..... p. : 18

## Agglomération du Pays d'Issoire ..... P : 20

- Présentation d'API ..... p. : 20
- Conseil Communautaire ..... p. : 21
- Compétences d'API ..... p. : 22
- Point sur le Plan Local d'Urbanisme ..... p. : 27
- Contrat territorial de l'Eau-Mère ..... p. : 28
- Bureau de tourisme d'Usson ..... p. : 30
- Visites guidées du Pays d'Art et d'Histoire ..... p. : 31

## Organismes et représentations ..... P : 32

- Association des Plus Beaux Villages de France ..... p. : 32
- Parc Naturel Régional du Livradois Forez ..... p. : 33
- ADMR ..... p. : 34
- SICTOM ..... p. : 35
- SIEG ..... p. : 36
- ADIL ..... p. : 37

## Animations et culture ..... P : 38

- La saison artistique 2017 ..... p. : 38
- L'église Saint-Maurice ..... p. : 39
- Animations 2016 Pierre Desnoyers ..... p. : 39
- La résurrection de Lazare ..... p. : 40
- Le CCAS d'Usson ..... p. : 42
- La carte Free Pass ..... p. : 43
- Usson se souvient ..... p. : 43
- Pèlerinage ..... p. : 43

## Vie associative ..... P : 44

- Comité d'animation ..... p. : 44
- Usson Passé Présent ..... p. : 46
- Club de la butte ..... p. : 47
- Chemins d'Usson ..... p. : 48
- Le Sentier de Claire ..... p. : 49

## Hommage ..... P : 49

- La Lanterne - Hommage à François LIENHARD ..... p. : 49

## Administratif ..... P : 50

- Guide des démarches ..... p. : 50
- Numéros utiles ..... p. : 51
- Renseignements pratiques ..... p. : 53





## MAIRIE D'USSON

**Maire :** LIVET Bertrand  
Conseiller communautaire

**1er Adjoint :** VERNET Gérard, chargé des finances, de l'action sociale et de la vie associative  
Conseiller communautaire suppléant

**2ème Adjoint :** CHANAL Gabriel, chargé des travaux, des bâtiments communaux et de la voirie

**Conseillers :** SAUVADET Marie-Hélène : conseillère déléguée à l'action culturelle  
SAUVAGE Christophe : conseiller délégué au numérique  
AMIET Jean- Pierre, BAUBET Noëlle, BOSSE Cécile, FONTANET Mickaël,  
GILLARD Béatrice, GIRAUD Daniel.

### Informations Mairie

#### Adresse :

Mairie d'Usson  
Rue de la Mairie  
63490 USSON  
Tel. : 04 73 71 05 90  
Fax : 04 73 71 01 87  
Email : mairie-ussion@wanadoo.fr

#### Horaires d'ouverture du secrétariat :

Lundi de 9 h à 13 h  
Jeudi de 14 h à 18 h 30  
Les 1er et 3ème samedis de chaque mois de 8h30 à 10h30

En dehors de ces horaires, accueil en mairie sur rendez-vous

Permanence de Monsieur le Maire : jeudi de 17 h à 18 h 30



*Le Conseil Municipal*



## Délégations organisme

ORGANISMES	DELEGUES	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'ISSOIRE	LIVET Bertrand	VERNET Gérard
CONSEIL D'ECOLE DE SAUXILLANGES	BOSSE Cécile	LIVET Bertrand
SICTOM	CHANAL Gabriel	GILLARD Béatrice
SIEG	VERNET Gérard	SAUVAGE Christophe
SIVOM (EAU)	LIVET Bertrand BAUBET Noëlle	
EPF - SMAF	BAUBET Noëlle	FONTANET Mickaël
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS - FOREZ	GIRAUD Daniel	
AICRI	GILLARD Béatrice BARLET Sylvie	BOSSE Cécile
ADMR	SAUVADET Marie-Hélène	AMIET Jean-Pierre
ASSOCIATION « LES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE »	GIRAUD Daniel	
CORRESPONDANT DEFENSE	VERNET Gérard	
CNAS	BOSSE Cécile BARLET Sylvie	
REFERENTS AMBROISIE	VERNET Gérard GILLARD Béatrice	

### Commissions

Commissions réunies sous la présidence de Monsieur le Maire (hors la commission de révision des listes électorales)

#### Action sociale :

Elus : BOSSE Cécile, FONTANET Mickaël, GILLARD Béatrice, SAUVADET Marie- Hélène, VERNET Gérard

Habitants : EYMARON Gabrielle, MONTEIL Jacky, MATHE Florence, GUINEL Marie

#### Appels d'offres :

Titulaires : CHANAL Gabriel, SAUVADET Marie-Hélène, VERNET Gérard

Suppléants : BAUBET Noëlle, SAUVAGE Christophe

#### Culture et patrimoine :

AMIET Jean-Pierre, GIRAUD Daniel, SAUVADET Marie-Hélène, SAUVAGE Christophe  
A la demande de ses membres, la commission culture et patrimoine pourra être ouverte à l'avis d'associations, d'experts privés et d'organismes partenaires extérieurs au conseil municipal.





## Information, communication, site Internet :

AMIET Jean-Pierre, FONTANET Mickaël, SAUVADET Marie-Hélène, SAUVAGE Christophe, VERNET Gérard

## Révision des listes électorales :

BAUBET Noëlle, GILLARD Béatrice, LIVET Bertrand, le délégué de l'Administration, le délégué du Tribunal de Grande Instance.

## Travaux :

CHANAL Gabriel, VERNET Gérard, SAUVADET Marie-Hélène, SAUVAGE Christophe

## Urbanisme et PLU :

CHANAL Gabriel, VERNET Gérard

*Pour les cas de litige et à la demande de ses membres, la commission urbanisme pourra être ouverte à l'avis d'associations, d'experts privés et d'organismes partenaires extérieurs au conseil municipal.*

## Commissions temporaires

### Commission sur les numéros de rue :

BAUBET Noëlle GILLARD Béatrice, GIRAUD Daniel, SAUVADET Marie-Hélène

### Commission sur le reclassement de la voirie communale :

CHANAL Gabriel, VERNET Gérard, SAUVADET Marie-Hélène

*A la demande de ses membres, la commission sur le reclassement de la voirie communale pourra être ouverte à l'avis d'associations, d'experts privés et d'organismes partenaires extérieurs au conseil municipal.*

## Etat civil

### Naissances :

Mlle GUERRIER Charline née le 09/04/2017 à Clermont-Ferrand

Mlle LE PAGE Manon née le 28/07/2017 à Bordeaux

### Décès :

M. Constant DUBAU décédé le 03/09/2017 à Issoire

M. VIGNAL Jean-Philippe décédé le 28/12/2017 à Clermont-Ferrand

## Recensement militaire

Les jeunes gens atteignant l'âge de 16 ans sont invités à se faire recenser auprès de la mairie au cours du trimestre de leur anniversaire. Le recensement est obligatoire pour tous, garçons et filles.

Ce recensement leur permettra :

- d'obtenir l'attestation de recensement nécessaire aux passages de différents examens,
- de participer à la Journée Défense et Citoyenneté,
- de faciliter les inscriptions sur la liste électorale,
- d'effectuer toute démarche mentionnée au formulaire 106/04



## Urbanisme

### Permis de construire :

ROYER Emmanuel	La Guille	04/02/2017	Maison Individuelle	Accordé
SAINT-JOANIS Guillaume et DUMOULIN Aurélie	Puy Gros	09/02/2017	Maison Individuelle	Accordé
M et Mme PICKERING Brian	La Guille	02/03/2017	Maison Individuelle	Accordé
MORIN Philippe	La Guille	09/03/2017	Maison Individuelle	Accordé
MOISSAING Stéphane	Place de la République	24/04/2017	Changement de destination	Refusé
BIENFAIT Axelle	Le Bourg	27/04/2017	Maison Individuelle	Accordé avec prescriptions
MORIN Philippe	La Guille	Modification 08/06/2017	Maison Individuelle	Accordé
M et Mme BOSSÉ Dimitri	Le Creux	18/11/2017	Rénovation poulailler et changement de destination	En cours

### Déclarations préalables :

DE COLIGNY Roch	Le Bourg	13/02/2017	Restauration de la toiture	Accord Tacite
BRUNEL Yvon	Rue de la Mairie	13/03/2017	Réfection façade	Opposition
GAGNE Daniel	Le Bourg	03/04/2017	Construction d'un mur en pierre	Arrêté non opposition avec prescriptions
M et Mme BURGESS Douglas	Puy Gros	22/05/2017	Construction d'un carport	Accord Tacite
M et Mme BRUNEL Yvon	Le Bourg	01/06/2017	Réfection façade	Arrêté non opposition avec prescriptions
RODILLAT Olivier	Puy Gros	27/04/2017	Ravalement façade	Accord Tacite
SOUQUE Bruno	Commandaire	13/07/2017	Changement de destination	Accord Tacite
MANLHIOT Isabelle	Commandaire	20/07/2017	Rénovation de façade	Accord Tacite
PISERCHIA Jean-Luc	Commandaire	05/10/2017	Construction piscine	Arrêté non opposition avec prescriptions
MOROSO Michel	Commandaire	12/10/2017	Fermeture terrasse existante	En cours
PISERCHIA Jean-Luc	Commandaire	12/10/2017	Modification – Création d'ouvertures	En cours
ANGOT Guillaume et GRIMAUD	Puy Gros	20/11/2017	Abri de jardin en bois	En cours



## COMPTE-RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Adoption du SCOT de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE

Un nouveau projet du SCOT a été arrêté le 15 Décembre 2016.

Ce projet de schéma défini pour les 20 prochaines années, s'articule autour des 4 axes principaux :

- renforcer l'armature territoriale et privilégier la qualité accueil
- se développer sur un socle naturel, agricole et paysager, dans une perspective de changement climatique
- articuler déplacements et urbanisme
- mettre en œuvre les conditions d'un dynamisme économique renouvelé.

Les communes du territoire ayant été invitées à donner leur avis ; le Conseil Municipal d'USSON émet un avis favorable sur le projet de SCOT du Pays d'ISSOIRE.

### Achat d'une grange par l'EPF-SMAF

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'acquisition d'une grange située à l'entrée de la rue de la mairie, par l'EPF, sous réserve de l'accord de l'Agglo Pays d'ISSOIRE.

### Révision de la participation financière des artistes au point accueil tourisme

En 2017, la participation financière des artistes aux expositions de leurs œuvres, au Point Accueil Tourisme, est fixée à 100 € par période d'exposition : soit 4 semaines en mai, juin et septembre et 3 semaines en juillet et août. Si plusieurs artistes exposent en même temps, cette somme est partagée entre eux.

### Redevance assainissement

La redevance assainissement inchangée depuis plusieurs années, est fixée par le conseil municipal à 1,10 € le m3 d'eau consommée, pour l'année 2017.

### Participation aux frais de scolarité

Les communes de Parentignat et Varennes sur Usson ont adressé à notre commune une délibération indiquant que le montant de la participation aux frais de scolarité des enfants d'Usson, fréquentant les écoles de ces communes, s'élève à 500 € par enfant, pour l'année scolaire 2016-2017.

4 enfants sont inscrits à l'école de Parentignat et 3 enfants à Varennes sur Usson.

Le conseil municipal accepte de verser à ces 2 communes, les sommes correspondantes aux frais de scolarité.

### Recrutement d'un agent d'accueil à l'église

Afin d'assurer l'ouverture de l'église Saint Maurice aux visiteurs, du 1er avril au 30 septembre, un agent d'accueil est recruté en CUI-CAE, à raison de 20 heures hebdomadaires pour l'année 2017.

### Panneau d'information pour les randonnées

Un panneau d'information des 4 randonnées présentes dans notre commune a été installé sur le parking, au bas du village.

Son coût s'élève à 137 €.

Les 4 sentiers de randonnées sont les suivants :

- sentier de la Salamandre
- sentier "géologie, volcanisme et paysages"
- sentier de la Reine Margot
- chemin de randonnée "Sur les pas de la Reine Margot".

### Installation d'une ligne téléphonique au Point accueil tourisme

Le Point accueil tourisme n'est pas équipé d'une ligne téléphonique. D'autre part, il serait intéressant pour nos visiteurs et notamment pour les visiteurs étrangers, de disposer d'une borne Wi-fi.

Le conseil municipal autorise donc Monsieur le Maire à installer une ligne téléphonique ainsi qu'une borne Wi-fi, dans le cadre du partenariat proposé par le Conseil Départemental.



### Vote des 3 taxes

Le taux des 3 taxes reste inchangé pour l'année 2017 soit :

- taxe d'habitation : 9,47 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 13,07 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 72,45 %

### Travaux de voirie sur le pont de Pranly

Le pont de Pranly qui enjambe la rivière "Eau Mère" appartient aux communes d'Usson et de Saint Jean en Val. Ce pont étant en mauvais état, Monsieur le Maire d'Usson propose à Monsieur le Maire de Saint Jean en Val de faire des travaux de réfection du revêtement et de partager le coût des travaux après déduction de la subvention du Conseil départemental.

Le financement des travaux qui s'élève à 1 536 € (HT) se répartit ainsi :

- subvention du Conseil départemental (30%) = 460,80 €
- reste à payer : 1 075,20 €, soit 537,60 € (HT) à la charge de chaque commune.

### Poste de secrétaire de mairie

Le contrat de travail de Sylvie BARLET, secrétaire de mairie, arrivant à son terme le 31 octobre 2017, le conseil municipal décide de le renouveler jusqu'au 31 Août 2018, fin de la période de 3 ans en CDD.

### Désignation d'un coordinateur pour le recensement

Le prochain recensement des habitants d'Usson aura lieu du 18 janvier 2018 au 17 février 2018.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Monsieur Bertrand LIVET comme coordinateur communal qui sera responsable de la préparation et de la réalisation de la collecte du recensement.

### Indemnité attribuée au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur des communes

Suite au départ de Mme BOSSIN, comptable du trésor à la trésorerie de Jumeaux et à l'arrivée de son remplaçant Mr ROUZAUD Laurent, le conseil municipal décide d'attribuer à Mr ROUZAUD l'indemnité de conseil à taux plein, calculée en fonction de la moyenne des dépenses budgétaires des sections d'investissement et de fonctionnement à l'exception des opérations d'ordre des 3 dernières années ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires d'un montant de 30,50 € par an.

### Embauche d'un agent technique

Mr LEVASSEUR Sébastien est actuellement agent technique dans notre commune, dans le cadre d'un CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi), jusqu'au 30 août 2017. Compte tenu de ses compétences professionnelles, le conseil municipal décide de le recruter sur le poste actuellement vacant (suite au décès de Jean Baptiste VALLON), en qualité d'agent technique stagiaire, durant une période d'un an, à partir du 1er septembre 2017, à raison de 25 h par semaine.

### Plan d'aménagement et de mise en valeur du bourg d'USSON

Il est rappelé que le plan d'aménagement et de mise en valeur du bourg d'Usson comporte 3 phases de travaux :

- une tranche ferme (1ère phase) qui a été réalisée en 2013-2014,
  - une tranche conditionnelle N°1 (2ème phase) dont les travaux en cours seront terminés fin 2017,
  - une tranche conditionnelle N°2 (3ème phase) qui doit être réalisée en 2018 et dont le montant prévisionnel des travaux a été inscrit sur le fonds d'intervention communal 2016-2018 adressé au Conseil départemental.
- Le programme des travaux de cette 3ème phase comporte :
- la rénovation complète de la rue du Colombier, avec l'installation d'un caniveau central en pavés de basalte, et de la place de la Reine Margot.
  - la création d'une terrasse piétonne sur les places de parking situées devant l'abreuvoir de la place de la Reine Margot, avec la plantation d'un arbre et l'installation d'un espace de détente.

Ces travaux devraient être subventionnés par le Conseil régional à hauteur de 40 % du coût des travaux et de 30 % par le Conseil départemental.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec le maître d'œuvre "CAP-PAYSAGES", le contrat d'affermissement de la tranche conditionnelle N°2 (3ème phase) des travaux du plan d'aménagement et de mise en valeur du bourg d'Usson et l'autorise à procéder au dépôt des demandes de subvention.

### Service d'assistance du Centre de gestion en matière de recrutement

Le centre de gestion de la fonction publique a mis en place un service facultatif qui permet aux collectivités de bénéficier d'une assistance en matière de recrutement ou de remplacement d'un agent absent.

Le coût de ce service est de 400 € pour un recrutement.

Le conseil municipal décide de bénéficier de ce service et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le centre de gestion.



## Décision modificative

Monsieur le Maire demande qu'une décision modificative soit prise pour amortir l'étude du diagnostic des réseaux d'assainissement de la commune, réalisée en 2014. Après délibération, le conseil municipal décide que la durée d'amortissement de cette étude soit de 5 ans, d'une valeur brute de 1 747 € soit une dotation d'amortissement annuelle de 349 €.

## Election du Maire

Suite à la démission de Daniel GIRAUD de ses fonctions de Maire mais conservant son mandat de conseiller municipal et acceptée par la préfecture le 30 août 2017, le conseil municipal a procédé à l'élection d'un nouveau Maire. Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue, Bertrand LIVET, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire.

## Election des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales et les articles L2122-7 et L2122-71, les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le conseil municipal ayant procédé au vote : deux conseillers municipaux ont obtenu la majorité absolue et sont ainsi proclamés élus : Gérard VERNET 1er adjoint et Gabriel CHANAL 2ème adjoint.

## Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Afin d'assurer le bon fonctionnement de la commune, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de lui consentir les délégations suivantes :

- procéder dans la limite de 100 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus dans le budget,
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés,
- passer des contrats d'assurances ainsi que l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes,
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,
- exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme,
- réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant fixé à 100 000 € par année civile,
- autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal consent à donner les délégations présentées ci-dessus au Maire, avec effet au 9 septembre 2017.

## Monsieur le Maire consent aux adjoints les délégations suivantes :

- Est consenti à Gérard VERNET, 1er adjoint, la délégation pour intervenir dans les domaines suivants : finances, action sociale et vie associative. Dans le cadre de sa délégation aux finances, il disposera d'une délégation de signature permettant le règlement des factures et l'émission de titres garantissant le bon fonctionnement des services municipaux, en l'absence du Maire.

- Est consenti à Gabriel CHANAL, 2ème adjoint, la délégation pour intervenir dans les domaines suivants : voirie, bâtiments communaux et travaux.

Dans le cadre de ses délégations, il disposera d'une délégation de signature permettant la commande et le retrait de marchandises auprès de différents établissements dans lesquels la mairie dispose de comptes.

## Désignation des délégués siégeant dans les organismes extérieurs

Les délégations définies lors de la mise en place du conseil municipal sont reconduites, hors les modifications suivantes :

- Bertrand LIVET, en qualité de Maire, est nommé de droit dans les commissions et organismes extérieurs en lieu et place de Daniel GIRAUD,
- nomination de Gérard VERNET au CCAS, en qualité d'adjoint délégué à l'action sociale,
- Christophe SAUVAGE devient conseiller délégué au numérique,
- Marie Hélène SAUVADET devient conseillère déléguée à l'action culturelle communale.

## Procédure de classement de la voirie communale

Suite au constat de la vétusté du tableau de classement de la voirie communale, il s'avère nécessaire de procéder à sa réactualisation. Une commission temporaire est créée pour conduire cette opération. Elle est composée de Gabriel CHANAL, Gérard VERNET et Marie Hélène SAUVADET.

La société GEOVAL propose à la commune une prestation permettant de réaliser ce travail de reclassement de la voirie pour un montant de 1 600 € (HT).

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le lancement de cette opération et le devis de la société GEOVAL.



## Adhésion à la convention Pôle santé au travail

Afin de satisfaire aux obligations de la commune de veiller à l'état de santé de ses agents, la commune d'Usson adhère au Pôle santé au travail, mis en place par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy de Dôme.

Afin de continuer à bénéficier de ces services, il est nécessaire de renouveler cette convention trisannuelle sur l'option de mission relative à l'hygiène et à la sécurité des salariés, pour un coût de 18 € par agent.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte le renouvellement de cette convention.

## Plan de zonage de l'assainissement

Le conseil municipal a délibéré le 3 novembre 2016 pour procéder à la mise à jour du plan de zonage d'assainissement de la commune.

Suite à l'arrêt des subventions attribuées par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, dans le cas de la réalisation de stations d'assainissement inférieures à 100 habitants, le précédent plan de zonage, approuvé en 2003 et prévoyant la construction de 5 stations d'assainissement sur le bourg d'Usson, Commandaire, Montaigner, La Guille et Puy Gros, n'était pas réalisable au vu des finances communales.

Le conseil municipal a donc proposé un nouveau plan de zonage, tenant compte de ces modifications d'attribution de subventions et consistant à réduire à 3 le nombre de stations envisageables sur la commune.

Les hameaux de La Guille et de Puy Gros sont ainsi prévus en assainissement non-collectif.

Le bourg (station réalisée), une partie du hameau de Commandaire et une partie du hameau de Montaigner sont maintenus en assainissement collectif.

Le nouveau plan de zonage prévoit donc la possibilité de construire 2 stations d'épuration qui se concentreraient sur :

- Commandaire pour desservir les habitations n'ayant pas la possibilité d'installer de l'assainissement individuel,
- Montaigner sur quelques habitations possédant déjà un réseau collectif mis en place par la commune.

Après l'enquête publique associée à la procédure de révision du plan de zonage et le rapport du commissaire enquêteur émettant un avis favorable sur le plan de zonage, le conseil municipal l'adopte à l'unanimité.

## Rapport annuel du SIVOM sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement non collectif

Chaque année le SIVOM de la région d'Issoire et des communes de la banlieue Sud Clermontoise adresse à ses communes membres, des rapports sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement non-collectif, établis conformément à la loi N°95/127 du 8 février 1995 et au décret N°2005-236 du 24 mars 2005.

Ce rapport est tenu à la disposition des habitants de la commune, dans les locaux de la mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat.

Le SIVOM a lancé un programme pluriannuel de grande ampleur concernant la rénovation des réseaux d'eau, qui sera réalisé en partie en autofinancement.

Ce rapport annuel du SIVOM est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

## Demande de subvention dans le cadre du programme LEADER en vue de la rénovation de la scénographie communale

Le matériel audiovisuel de la scénographie installé dans le bureau touristique nécessite une rénovation afin de conserver l'intérêt culturel, patrimonial et touristique. Le coût total de cette rénovation s'élèverait à 12 021 € (HT).

Monsieur le Maire a postulé le 12 septembre 2017 pour une subvention dans le cadre du programme LEADER de subvention européenne pour un montant de 9 617 € (HT) soit 80 % du coût de l'opération.

Le projet soutenu par Monsieur le Maire, le 20 septembre 2017 devant le comité de programmation du GAL Agglo Pays d'ISSOIRE a reçu un avis favorable.

Il convient de finaliser la demande de subvention, afin qu'elle soit instruite par le service LEADER du Pays d'ISSOIRE en lien avec le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes : autorité de gestion.

Après accord du conseil municipal, un dossier de demande de subvention sera déposé auprès des autorités compétentes et le lancement des travaux s'effectuera ensuite après la réception de l'arrêté de subvention.

## Travaux de rafraîchissement et de location d'un appartement communal

Un appartement communal situé au-dessus de la mairie vient d'être libéré fin août 2017. Afin de le louer, le conseil municipal décide de faire des travaux de rafraîchissement.

Il convient également de faire établir les diagnostics amiante, plomb, installation électrique et performance énergétique obligatoires pour la relocation.

Les travaux à envisager sont les suivants :

- diagnostics avant location : 500 € (HT)
- mise en sécurité du tableau électrique : 545 € (HT)
- remplacement de la VMC, petit matériel (peinture, remplacement de l'évier, installation d'un plan de travail (travaux réalisés par les agents municipaux).

Cet appartement F4 est conventionné et son loyer mensuel est fixé par engagement au prix de 307,25 € (hors charges). Une provision pour charge de 10 € par mois ainsi qu'une caution d'un mois de loyer seront demandées au futur locataire lors de son entrée dans l'appartement.

La régularisation des charges aura lieu dans le second semestre de chaque année.



## Fondation du patrimoine

Pour anticiper la nécessité de relancer le projet de restauration de l'église, le conseil municipal décide d'adhérer à la Fondation du patrimoine.

Cette adhésion s'élève à 55 € par an, pour notre commune.

Cette fondation, créée dans le but de sauvegarder le patrimoine des communes, a l'intérêt de proposer 2 grands dispositifs pouvant venir compléter le financement de projets en faveur de la restauration du patrimoine : la souscription et ses clubs de mécènes.

## Révision des statuts API (Agglo Pays d'Issoire)

Suite à la modification des statuts de l'Agglomération du Pays d'Issoire, votée en conseil communautaire, lors de la séance du 26 septembre 2017, le conseil municipal d'Usson est consulté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la révision des statuts d'API.

## Taxe d'aménagement

Le Centre instructeur de la DDT (Direction départementale du territoire) a invité les différentes municipalités à fixer, avant le 30 novembre, le taux de la taxe d'aménagement applicable sur leurs territoires, à compter du 1er janvier 2018.

Après étude de cette taxe et des particularités du territoire de la commune d'Usson, le conseil municipal fixe le taux communal de la taxe d'aménagement à 3,5 %, à compter du 1er janvier 2018.

## Recrutement d'un agent recenseur, dans le cadre du recensement communal

Le prochain recensement de la population est prévu entre le 18 janvier 2018 et le 17 février 2018. Pour cela, il est nécessaire d'embaucher un agent recenseur entre le 2 janvier et le 18 février 2018 car il devra assister aux formations organisées par l'INSEE, avant la prise de ses fonctions.

Il sera rémunéré sur la base de 2,50 € brut par bulletin de logement rempli et de 1,84 € brut par bulletin individuel rempli, ce qui correspondra à une rémunération brute de 916,40 €, pour une estimation de 167 logements et 271 habitants sur la commune d'Usson. Il est également prévu de lui rembourser les frais de déplacements effectués sur le territoire de la commune, sur une base forfaitaire de 60 km.

## L'ECOLE DE SAUXILLANGES

L'école de Sauxillanges accueille 170 enfants pour l'année scolaire 2017/2018.

Cette école est l'école de rattachement des enfants d'Usson et bénéficie à ce titre d'un ramassage scolaire matin et soir.

L'école maternelle qui regroupe les deux classes de maternelle compte 53 élèves.

C'est la deuxième année du projet d'école en cours autour des axes suivants :

- Apprendre ensemble et vivre ensemble
- Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions
- Espace/temps/vivant/matière.

L'école élémentaire qui regroupe les niveaux du CP au CM2 compte 117 élèves.

### Projets communs à l'école :

L'école s'est lancée l'année dernière sur l'obtention de la labellisation E3D (établissement en démarche de développement durable) et a obtenu le niveau 2. Pour l'année 2017/2018, les enseignantes vont poursuivre leurs projets en vue d'obtenir le niveau 3 : fabrication d'une éolienne, d'un épouvantail, mise en service d'un composteur, d'un bac de récupération d'eau...

En parallèle est lancé le projet "Mon voisin paysan", initiative du Parc Livradois Forez. L'accent sera mis sur l'élevage de proximité, en particulier l'élevage de vaches pour la viande, de brebis pour le lait et de chèvres angora pour la laine. Un travail sera lancé également autour des céréales, de la germination jusqu'à la fabrication du pain.



## FINANCES COMMUNALES

### COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le compte administratif fait apparaître les dépenses et recettes réelles de l'année

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
229 863.43	277 851.63
EXCEDENT : 67 488.68	

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
83 790.88	227 182.47
177 605.00 RAR	37 330.00 RAR
EXCEDENT : 3 116.59	

**EXCEDENT TOTAL 2016 : 70 605.27**

### BUDGET PRIMITIF 2017

FONCTIONNEMENT		RECETTES	
DEPENSES			
- Charges à caractère général	90 200	- Produits et services	1 200
- Charges personnel	74 150	- Impôts et taxes	84 129
- Dépenses imprévues	5 000	- Dotations / subventions	58 983
- Autres charges courantes	47 855.53	- Revenus des immeubles	15 250
- Charges financières(intérêts)	4 000	- Excédent de fonct reporté (en partie)	44 041.53
- Charges exceptionnelles	2 648	- Produits exceptionnels	250
- Amortissement		- Atténuations de charges	20 000
<b>TOTAL</b>	<b>223 853.53</b>	<b>TOTAL</b>	<b>223 853.53</b>

INVESTISSEMENT		RECETTES	
DEPENSES			
- Emprunts (capital) et dettes	12 447	- Solde exécution cumulé 2016	143 391.59
- Voirie	53757.77	- Excédent de fonct capitalisés (1068)	23 447.15
- Numéros de rues	2 000	- F.C.T.V.A.	10 664.01
- Matériels divers	2 338.98	- Taxe aménagement	1 000
- Aménagement de la Butte	112 000	- Subventions	76 580
- Ligne orange + wifi	1 000	- Amortissement	2 648
- Rénovation Eclairage Public	1 750	- Produit des cessions	7 000
- Eclairage vierge + église	24 000	- Dépôts et Cautionnements	563
- Atelier municipal	30 000		
- Travaux Accessibilité Centre Accueil	3 000		
- Etude sentier géologique	2 000		
- Achat mini-tracteur	21 000		
<b>TOTAL</b>	<b>265 293.75</b>	<b>TOTAL</b>	<b>265 293.75</b>





## TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES 2017

Identique à 2016	
- Taxe d'habitation :	9.47
- Foncier bâti :	13.07
- Foncier non bâti	72.45

## SERVICE ASSAINISSEMENT

### Résultat du compte administratif 2016

- fonctionnement (excédent) :	1 271.66
- investissement (excédent) :	0.47

### Redevance assainissement 2017

**1.10 €**

### BUDGET PRIMITIF 2017

#### FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
- Rémunération Lyonnaise et Satèse	550	- Redevance assainissement	4 046
- Intérêts emprunts	1 113	- Amortissement subventions	2 385
- Amortissement travaux	5 641	- Subvention communale	2 666.34
- Divers	1 225	- Excédent 2016 (en totalité)	1 271.66
- Publications	1 840		
<b>TOTAL</b>	<b>10 369</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10 369</b>

#### INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
- Travaux divers +Etude diagnostic	5 404	- Excédent invest 2016	5 404.47
- Amortissement subventions	2 385	- Amortissement travaux	5 641
- Capital des emprunts	3 131	- Dotations recettes	371.65
- Dépenses diverses	497.12		
<b>TOTAL</b>	<b>11 417.12</b>	<b>TOTAL</b>	<b>11 417.12</b>

## CCAS

Compte administratif 2016 : excédent : 1 432.81

Budget primitif 2017 :

Dépenses : 4 000 (repas de Noël des aînés de la commune + Noël des enfants)

Recettes : 4 000 (excédent 2016 + subvention communale)

## POINT SUR LES TRAVAUX 2017 ET PROJETS EN COURS

### Plan d'aménagement et de mise en valeur du bourg d'Usson

Après la validation de la seconde phase de travaux du plan d'aménagement et de mise en valeur du bourg d'Usson en 2016, l'année 2017 a été consacrée à la réalisation de ce projet. Celui-ci a été conduit par le cabinet d'études CAP-PAYSAGES et devrait être terminé au printemps 2018.



Pour rappel, cette seconde phase était centrée sur l'aménagement et la mise en valeur de la butte d'Usson : rénovation du cheminement autour de la butte permettant d'effectuer une boucle de visite, élagage raisonné de la végétation dans la montée et au sommet de la butte afin de retrouver la vue à 360° qui existait auparavant sur le paysage et mise en place de plantes vivaces,



création d'un nouveau cheminement le long des remparts, changement du mobilier de pique-nique, mise en valeur et sécurisation des orgues basaltiques, rehaussement du mur de soutènement le long de la rue de l'Eglise Saint-Maurice. Le sentier d'interprétation sur la géologie et le volcanisme est en cours d'installation.



Il est également prévu le remplacement des projecteurs de la statue de la Vierge et de l'église qui seront remplacés par un éclairage à LED, beaucoup plus économe en électricité. Ce dernier volet, d'un montant de 34 000 € HT, avait été mis en attente de l'accord d'une subvention demandée à la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du programme "Soutien à la ruralité". Cette subvention, vient d'être accordée à la commune, validant le plan de financement suivant : SIEG : 13 600 € HT, Région : 10 000 € HT, Commune : 10 400 € HT, et permettant un amortissement du coût des travaux sur environ 7 ans. Ces travaux, subventionnés à hauteur de 70 %, seront engagés dans le courant de l'année 2018.



Suite la réalisation de la seconde phase de travaux du plan d'aménagement et de mise en valeur du bourg d'Usson, l'année 2018 sera consacrée au lancement de la troisième et dernière phase. Celle-ci sera conduite par le cabinet d'études CAP-PAYSAGES à partir des besoins et des demandes que nous avons exprimés et qui étaient indiqués dans le plan d'aménagement initial.

Cette troisième phase est centrée sur l'aménagement et la mise en valeur de la rue du Colombier et de la place de la Reine Margot. Ainsi, il est prévu de refaire la rue du Colombier menant du parking visiteurs à la place de la Reine Margot en prévoyant la réalisation d'un caniveau central semblable à celui existant maintenant dans la rue de la Mairie. La place de la Reine Margot sera, quant à elle, dotée d'un espace public de détente aménagé autour de l'abreuvoir.

Le plan de financement de la troisième phase se présente comme ci-dessous :

- Subvention Conseil Régional dans le cadre de l'opération de "Soutien aux plus beaux villages de France" (38 %) :	40 167 € HT
- Subvention Conseil Départemental au titre du FIC 2018 (30 %) :	31 485,20 € HT
- Autofinancement :	33 297,80 € HT
- Coût total de l'opération :	104 950 € HT

Les travaux seront lancés à l'automne 2018



## Atelier municipal

Afin de répondre aux exigences de la réglementation sur la sécurité et l'hygiène des travailleurs, l'ancienne salle de classe, située dans le bâtiment de la mairie, a été aménagée en atelier municipal. Ce projet a été réalisé pour un coût total de 28 918,18 € HT (soit 22 872,37 € HT facturés par des artisans et 6 045,81 € HT réalisés en régie par les employés municipaux).

## Voirie

Au printemps 2017, a été réalisé un programme d'entretien de la voirie communale consistant à remettre en état les parties les plus dégradées de notre voirie (trous, nids de poule, revêtements détériorés) afin que l'on y circule dans de bonnes conditions et en toute sécurité. Le tablier du pont de Pranly a également été refait en accord avec la municipalité de Saint-Jean-en-Val et la prise en charge par celle-ci de la moitié du coût des travaux. Ce programme, d'un montant de 44 447,40 € HT, a été financé à hauteur de 11 112 € HT par le Conseil Départemental dans le cadre du Fonds d'intervention communal 2016 – 2018 et exécuté par l'entreprise CYMARO. De plus, il a été reversé à la commune 537,60 € HT par la municipalité de Saint-Jean-en-Val pour la réfection du pont de Pranly.

En 2018, un nouveau programme d'entretien de la voirie communale est envisagé et prévoit pour un montant prévisionnel de 53 000 € HT : la réfection et l'aménagement d'une section de voirie en virage située dans le hameau de la Nugère, la réfection de la section de la voie communale d'Usson à Pranly située entre la rue des Plantiers et la rue de la Nugère, la réfection de la voirie de Puy-Gros, et la réfection d'une portion de voirie située rue de la Générade aux abords du parking visiteurs. La réalisation de ce programme est conditionnée à l'obtention d'une demande de subvention de 30 %, soit 15 900 € HT, déposée auprès de la Sous-Préfecture dans le cadre de la DETR. La réponse devrait nous parvenir au printemps.

Il sera également procédé en 2018 au reclassement de la voirie communale dont le tableau se révèle aujourd'hui obsolète. Pour ce faire, il a été confié à la société GEOVAL la réalisation d'un nouveau tableau de voirie communale pour un montant de 1 600 € HT. Ce projet permettra de déclasser d'anciennes voies communales s'apparentant aujourd'hui à des chemins ruraux et de reclasser en voirie communale des chemins ruraux aujourd'hui aménagés en voirie. Le nouveau classement n'envisageant pas de modification de desserte, il fera l'objet d'une délibération du conseil municipal et sera transmis au cadastre.

## Plaques de numéros de rue

Dans la suite de l'attribution des noms de rue sur le bourg lors de la mandature précédente, il convient d'attribuer des numéros de rue aux habitations. Une commission temporaire a été installée pour conduire cette opération. Cette dernière s'est réunie le 30 novembre 2017 afin de procéder à l'attribution des numéros de rue et au choix des plaques de rue. Afin de respecter l'esthétique du village, la commune achètera et fournira les plaques de rue pour chaque habitation. En concertation avec les propriétaires, l'employé communal procèdera prochainement à leur installation. Le travail de la commission débouche sur la nécessité d'acquiescer 120 plaques de rue. En fonction du coût, le Conseil Municipal envisage de faire réaliser des plaques de rue en lave émaillée.

## Site Internet : [www.usson.fr](http://www.usson.fr)

Le nouveau site Internet de la commune a été mis en ligne par Christophe SAUVAGE, conseiller délégué au Numérique, à la fin de l'année 2017 et sera enrichi au fur et à mesure. Vous pouvez d'ores et déjà le consulter à l'adresse [www.usson.fr](http://www.usson.fr).



## Rénovation de la Scénographie du Bureau Touristique

Située dans le bureau touristique, la scénographie d'Usson, en s'appuyant sur des projections de films, des notices sur cartels et une maquette, présente l'histoire du village. Réalisée en 2010, elle nécessite aujourd'hui d'être rénovée car son matériel audiovisuel est vieillissant et présente des risques de pannes. L'opération envisagée prévoit de rénover cette scénographie afin d'en conserver l'intérêt culturel, patrimonial et touristique, et d'en améliorer le concept. Ce projet, d'un montant de 12 001,02 € HT a fait l'objet d'une demande de subvention de 80% dans le cadre du programme européen LEADER. Ainsi, une subvention de 9 600,81 € HT a été accordé à la commune. Ce projet devrait être lancé à l'automne 2018.



## Remplacement des lanternes des hameaux

Lors de sa séance du 25 septembre 2017, le Conseil Municipal a voté la souscription au programme de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal dans le cadre de la convention TEPCV de l'Agglo du Pays d'Issoire. Le SIEG a ainsi proposé à la commune d'Usson de remplacer les lanternes obsolètes et énergivores sur les hameaux de Commandaire, Montaigner, Puy Gros et La Guille, soit au total 26 lanternes. Le coût total des travaux se monte à hauteur de 16000€ HT. En temps normal, les travaux réalisés par le SIEG sont financés à 40% par le SIEG et à 60% par la commune. Dans le cadre du contrat TEPCV de l'Agglomération du Pays d'Issoire, il est proposé à la commune la réalisation de ces travaux pour un reste à charge de 25%. Ainsi, pour la réalisation de cette opération, il est demandé à la commune un fonds de concours de 4 000 € HT, majoré de l'intégralité du montant TTC de l'éco-contribution de 4,68 € TTC, soit au total un fonds de concours de 4 004,68 €. Ces travaux doivent être réalisés au début de l'année 2018.

## Rénovation du clocher de l'église

Pour rappel, le dossier prévoyant la restauration du clocher de l'église a été mis en sommeil en 2015 suite à la non-validation par la DRAC de l'étude préalable aux travaux de restauration réalisée par M. LARVARON, architecte du patrimoine. De récentes évolutions concernant cette opération laissent à penser qu'il serait possible de la relancer en 2018 :

- L'adhésion en 2017 à la Fondation du Patrimoine, a permis à la municipalité de déposer en décembre 2017 un dossier de candidature à la "Mission BERN de sauvetage du patrimoine en péril". Ce programme, si nous sommes sélectionnés, pourrait déboucher sur l'attribution d'une subvention pour la restauration du clocher de l'église.
- En fin d'année 2017, des habitants de la commune ont souhaité constituer, en partenariat avec la municipalité, une association de soutien à la restauration de l'église Saint-Maurice, qui aura pour but premier de rechercher des mécènes. Les statuts de l'association des "Amis de l'Eglise Saint Maurice d'Usson d'Auvergne" sont en cours de dépôt.
- Une campagne de mécénat pourra également être lancée sous forme de souscription auprès de la Fondation du Patrimoine et de son réseau, en étroite collaboration entre la municipalité et l'association des "Amis de l'Eglise Saint Maurice d'Usson d'Auvergne".
- Lors d'une rencontre en début d'année 2018 entre M. le maire, ses adjoints et M. le Sous-Préfet, ce dernier leur a fait part de son soutien sur ce projet et a pris contact avec la DRAC à ce sujet.

## Aides à la rénovation des façades

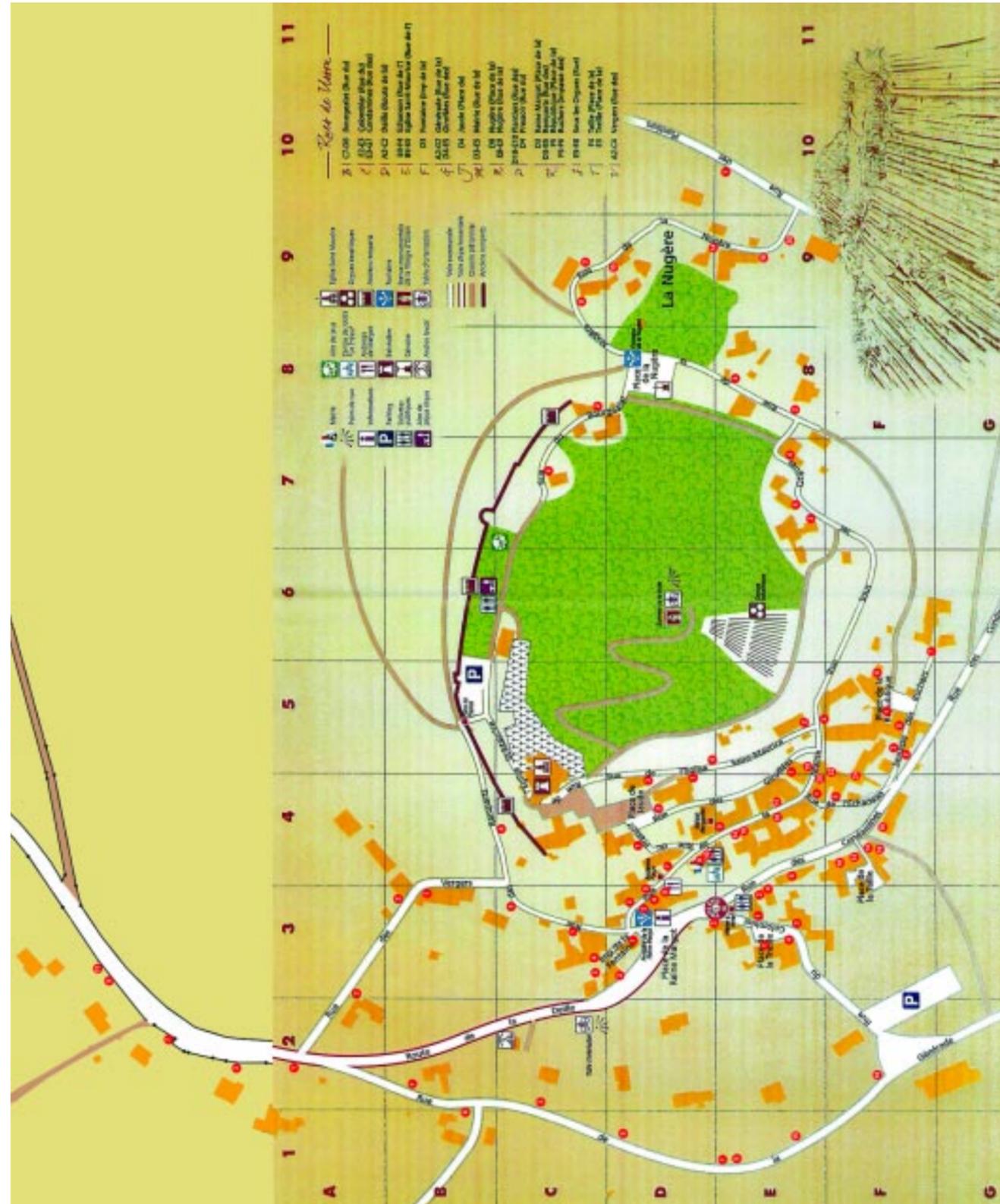
Dans le cadre d'un nouvel appel à projet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en faveur des "Villages Remarquables", dont les "Plus Beaux Villages de France", la commune a la possibilité de porter un projet permettant aux habitants possédant une propriété dans le périmètre de protection de l'église de bénéficier d'une aide pouvant aller jusqu'à 50% pour la rénovation des façades. Pour pouvoir bénéficier de ces aides, il est nécessaire de s'adosser au programme de soutien à la rénovation des façades privées mis en place par l'Agglo du Pays d'Issoire. Le projet d'ensemble devant être porté par la commune, nous invitons les propriétaires intéressés à se manifester auprès de la municipalité avant le 31 mai 2018. A contrario, l'ensemble des propriétaires de la commune peuvent solliciter directement le programme d'aides à la rénovation des façades proposé par l'Agglomération du Pays d'Issoire.

## Travaux divers

- Rénovation de l'appartement communal situé au-dessus de la mairie en vue de sa relocation en novembre 2017.
- Mise aux normes de l'électricité de la salle du Préau en 2018 par l'entreprise SAVARY pour un montant de 831,12 € HT.



## Numérotation des habitations du bourg



*Afin de respecter l'esthétique du village, les plaques seront fournies et posées par la Commune (cf p.16).*

### RUE DU BOURGEALAT

- 1 Maison BOCQUET
- 2 Maison BOCQUET
- 3 Maison BELLOT

### RUE DU COLOMBIER :

- 1 Maison BUISSON
- 2 Maison DUMAS/RIVOAL
- 3 Maison SUDRE
- 4 Maison ROULET
- 5 Maison BIENFAIT

### RUE DES CONDAMINES

- 2 Maison LE PAGE
- 4 Maison MONNERIE
- 6 Maison GENEIX
- 10 Maison BRIVES/FRADET
- 12 Maison Mairie/PLANCHE
- 14 Atelier MALARTRE
- 16 Gîte MALARTRE
- 18 Monsieur POUYET
- 24 Maison LIVET
- 26 Maison KAMMER
- 28 Maison VIGNAL

### ROUTE DE LA DEILLE :

- 1 Maison LEBEGUE
- 2 Maison BOCQUET
- 3 Maison VECE
- 7 Maison DURIX
- 9 Maison TONDUF
- 11 Maison MOING

### RUE DE L'ECHANSON

- 1 Maison CHANAL
- 2 Maison MEYERS
- 3 Maison KLEINKLAUS

### RUE DE L'EGLISE :

- 1 Maison MILLOT
- 2 Maison LIVET
- 3 Maison MARNITZ
- 4 Gîte Kermilo

### IMPASSE DE LA FONTAINE :

- 1 Maison LOUBARESSE
- 3 Maison CHEMINADE
- 4 Maison FLEURY

### RUE DE LA GENERADE :

- 1 Maison FILLoux
- 3 Maison GUERRIER
- 5 Maison FONTANET
- 6 Maison DAFFARA
- 7 Maison BRIVOIS
- 9 Maison ALLIGIER/QUITERIA
- 12 Maison DUMAS
- 15 Maison GAGNE
- 19 Maison GRENIER

### RUE DES GIROFLEES :

- 1 Maison CESTIER
- 2 Maison EYMARON

### RUE DE LA MAIRIE :

- 1 Maison SIMONDET
- 2 Maison DE ALMEIDA
- 3 Maison VERNET
- 4 Appartement DE ALMEIDA
- 5 Maison MONTEIL
- 6 AUBERGE DE MARGOT
- 7 Maison CHALAFFRE
- 8 Appartement Mairie/HARDY
- 9 Maison BONNECUELLE
- 10 Appartement Mairie/TRIMOUILLE-COUDERT
- 11 Maison LESAGE
- 12 Mairie
- 14 Maison BRUNEL
- 15 Maison LEBEAU
- 16 Maison BRUNEL
- 18 Maison FROUART
- 20 Maison AMOUROUX
- 22 Gîte La Topaine
- 24 Maison LOUBARESSE

### RUE DE LA NUGERE

- 2 Maison BRESSAC/GIRARD
- 3 Maison CERVELLI
- 4 Maison PICGIRARD
- 8 Maison GUINEL
- 10 Maison SAUVAGE Christophe
- 14 Maison GONDRIY
- 16 Maison FAURE
- 20 Maison BRESSAC

### RUE SOUS LES ORGUES

- 2 Maison DE COLIGNY
- 3 Maison MALARTRE
- 4 Maison WAHL
- 5 Maison GRANIER

### RUE DE PLANTIERS

- 1 Maison TRESTOUR

### RUE DU PRESOIR :

- 1 Maison GUERRIER

### RUE DES REMPARTS :

- 1 Maison TEULLE/MOTTARI
- 3 Maison JOURDAIN
- 4 Maison BOYER

### PLACE DE LA REPUBLIQUE

- 1 Maison LAC/BRAUT
- 3 Maison MOISSAING
- 5 Gîte MOISSAING

### IMPASSE DES RUCHERS

- 2 Maison DASSONVILLE
- 3 Maison ALLART
- 5 Maison GOYTAY
- 7 Maison GONDRIY

### PLACE DE LA TREILLE :

- 1 Maison CHALIMBAUD

### RUE DES VERGERS :

- 1 Maison KLAUS
- 2 Maison DECOMBAS
- 3 Maison VICHARD





DOSSIER AGGLO

## UN TERRITOIRE DYNAMIQUE



## L'AGGLO EN QUELQUES CHIFFRES

90 communes

1 VILLE-CENTRE

5 BOURGS-CENTRES

400 AGENTS

60 millions d'euros de budget

[www.capissoire.fr](http://www.capissoire.fr)

57 134 HABITANTS

126 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES

81 SUPPLÉANTS

DOSSIER AGGLO

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE



### Vos 126 Conseillers communautaires titulaires :

ALETON Germain, ALLART Sébastien, ARCHIMBAUD Guy, ASTIER Raymond, BACQUET Jean-Paul, BARRET Laurent, BARRON André, BARRAUD Bertrand, BARRÉ Anniek, BARTHOTTEUF Serge, BASTIEN Gérard, BAYSSAT Marie, BEAUBRACQ Emile, BÉRIOT Didier, BERNARD Jean-Paul, BERTHELOT Pascal, BESSEYRE Fabien, BESSON Jean-Louis, BLANCHARD Michel, BOURFAOUX Daniel, BOURD François, BOURGNE Françoise, BOURNIER Bernard, BOYER Eric, BRONNER Ulrich, BRUN Pascale, BRUNETTI Grazziella, CHABAUD Christian, CHALLET Vincent, CHAROL Jean-Paul, CHAUVIN BRUNO Lionel, CHARY Georgette, CHASSANY Jean-Pierre, CHASSANY Georges, CHAZALON Robert, CHEYDOR Gérard, COORDIN Berylle, COLLET Jean-Pierre, COITOUX Michel, CORRE Jean-Marie, CORRE Emmanuel, COSTE Yves, COSTON David, COSTON Marie, CROZÉ Yves-Serge, DABERT Jean-Claude, DE JALDER Jean-Pierre, DÉTRAIES Catherine, DESCOUTEIN-GENILLIER Juliette, DESGEORGES André, DESJARDINS Jean, DRUELLE Jean-Claude, DUBESSY Florence, DUBOST Philippe, DUYOIS Eric, ESBELIN Nicole, ESPEIL Michel, FADJUK Jessé, FARDIN Guy, FARRISE Pierre-Luc, FERRAQUET Philippe, GREGOIRE Damien, GRUTHER Isabelle, GELLY Guy, GIREL Edouard, GOUZED Jean-François, GRILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, GREGOIRE Cecile, GUEUDROT Jean-Pierre, HERBST Nadine, HERCEGOT Serge, IGONIN Bernard, JAFFEUX Sébastien, JAMON Marc, JOLIVET Sylvie, KAROUTZOS Christian, LABUSSIÈRE Jean-Marie, LAGARDE Maguy, LAMOURÉOUX Jean-François, LANDRETON Marie, LE GAL Claude, LEGENDRE Denis, LÉFÈVRE Jean-Louis, LEROY Urbain, LETELLIER Josiane, LIET Bertrand, MABERT Christian, MARQUERIEUX Gaëlle, MARRAS René, MARTIGNAT Pierre, MARTEL Vincent, MASSEBOEUF Claude, MEALLET Roger Jean, MONIER-PIELET Jean-Marie, MOREL Jacques, NICOLLET Michel, OLIVIER Christian, PAILLONCY Brigitte, PELISSIER Patrick, PELOU Michel, PEREIRA-MARTEL Christiane, PERRON Jean-Yves, PETELH Sandra, PIERZCHALA Frédéric, POPEL Michel, PRADIER Laurent, RAUEL Pierre, RAMA Mohamed, ROCHE Roger, ROCHETTE Christophe, RODIER Gilles, ROBERTOU Didier, ROUSSEL Chantal, ROUH Bernard, SALVINI Luc, SAUJOT Jean-Pierre, SYAH Marie-Pierre, THEURIER Gérard, TOUT Georges, TWEER Luc, TROLDUZE Michel, VARRISCHETTI Martine, VEISSIERE Bernard, VAILLET Richard.

## Membres du bureau



**BACQUET Jean-Paul**  
Président



**BARRAUD Bertrand**  
Vice-président économique et industrie



**VEISSIERE Bernard**  
Vice-président culture et développement



**SAUVANT Jean-Pierre**  
Vice-président finances



**CHASSANY Georges**  
Vice-président affaires juridiques et tradition



**MEALLET Roger Jean**  
Vice-président mobilité



**BRONNER Ulrich**  
Vice-président social, insertion et santé



**RAVEL Pierre**  
Vice-président environnement



**LAGARDE Maguy**  
Vice-présidente tourisme



**IGONIN Bernard**  
Vice-président ressources humaines



**KAROUTZOS Christian**  
Vice-président culture et patrimoine



**CHALLET Vincent**  
Vice-président enfance-junesse et sport



**COSTON David**  
Vice-président urbanisme



**CROZE Yves-Serge**  
Vice-président maintien à domicile



**JAMON Marc**  
Vice-président services techniques



**COSTE Yves**  
Conseiller délégué eau et assainissement



**JAFFEUX Sébastien**  
Conseiller délégué agriculture et forêt



**VARRISCHETTI Martine**  
Conseillère déléguée



**MAERTEN Christian**  
Conseiller délégué commerce et artisanat



**DABERT Jean-Claude**  
Conseiller délégué habitat



**CHASSANG Jean-Claude**  
Conseiller délégué énergie et climats



**BAYSSAT Marie**  
Conseillère déléguée



**PAILLONCY Brigitte**  
Conseillère déléguée ville et genre de voyage



## ➔ API au service du territoire...

Pour toute correspondance : Administration Générale  
Agglo Pays d'Issoire - BP 90162 - 63504 Issoire Cedex  
04 15 62 20 00 - contact@capiissoire.fr - www.capiissoire.fr

## ... Exemples :

	<h3>ÉCONOMIE/ATTRACTIVITÉ</h3> <p><b>Pôle Économie et Attractivité</b> 95 rue de Lavour - PIT Lavour La Béchade 63500 Issoire - Tél. 04 73 55 94 56</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Économie/Agriculture</li> <li>• Culture/Patrimoine/Musique</li> <li>• Tourisme</li> </ul>	<p><b>Économie et attractivité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plus de 25 zones d'activité économique sur le territoire</li> <li>- Soutien et appui aux créations/reprises/développement d'activités artisanales, industrielles ou commerciales.</li> </ul> <p><b>Agriculture</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion d'équipements publics (centre de rassemblement d'animaux, pont bascule)</li> <li>- Démarches collectives (voies forestières, diagnostics fonciers, etc.)</li> </ul>	<p><b>Tourisme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 6 points d'accueil touristique</li> <li>- Accompagnement des prestataires</li> <li>- Gestion et création d'équipements touristiques</li> </ul> <p><b>Culture/ Patrimoine</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Saison culturelle, Étude de développement culturel</li> <li>- Label Uille et Pays d'Art et d'Histoire</li> <li>- Animation, inventaire du patrimoine</li> <li>- Enseignement musical</li> </ul>
	<h3>SOCIAL/HABITAT/MOBILITÉ</h3> <p><b>Pôles Cadre de vie, Solidarités et Mobilité</b> Amarante - 3 bis rue Jean Bigot - 63500 Issoire - Tél. 04 15 62 20 01</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide à la personne</li> <li>• Maintien à domicile</li> <li>• Soins infirmiers</li> <li>• Livraison repas</li> <li>• Action sociale/Insertion (Maison du social, rue Berbiziale à Issoire)</li> <li>• Aide à l'habitat</li> <li>• Mobilité et transport</li> </ul>	<p><b>Aides à la personne</b></p> <p>L'enjeu de l'aide à la personne et du maintien à domicile est de garantir à tous les habitants le même niveau de service et une meilleure coordination des soins.</p> <p><b>Insertion professionnelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mobilité : réparation et remise en état de deux roues</li> <li>- ressourcerie : reconversion d'objets destinés à la déchetterie pour un nouvel usage</li> <li>- dispositif (hors les murs) : pour mieux intégrer les métiers de l'industrie ou de la restauration</li> </ul>	<p><b>Habitat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dispositifs d'aides à la rénovation des logements destinés à + de 900 propriétaires sur 5 ans.</li> <li>- Le Foyer de Jeunes Travailleurs La Passerelle accueille 70 locataires</li> <li>- Un parc de 30 logements sur le territoire</li> <li>- Gestion des aires d'accueil des gens du voyage</li> </ul> <p><b>Mobilité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Transport scolaire et interurbain dès 2018</li> <li>- Aires de covoiturage, bus des montagnes</li> </ul>
	<h3>ENVIRONNEMENT/URBANISM</h3> <p><b>Pôle Aménagement durable de l'espace</b> Résidence le Postillon n°4 - Place du Postillon - 63500 Issoire Tél. 04 73 55 90 48</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Urbanisme</li> <li>• Environnement/Énergie</li> <li>• Milieux aquatiques</li> </ul>	<p><b>Urbanisme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- API définit les zones constructibles pour le territoire via les documents d'urbanisme (PLU, cartes communales)</li> <li>- API instruit les permis de construire et les certificats d'urbanisme pour les communes n'ayant plus d'aide de l'État (soit 47 communes sur 80 dès 2015).</li> </ul> <p><b>Environnement/Énergie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Territoire à énergie positive pour la croissance verte.</li> <li>- Désherbage alternatif aux pesticides</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de moyens de mobilité propres</li> <li>- API favorise la production d'énergies renouvelables</li> <li>- À partir de 2018, elle gère les milieux aquatiques et la prévention des inondations ainsi que la gestion des contrats de rivière (ex : travaux sur cours d'eau, bassins d'orage, etc.)</li> </ul>
	<h3>JEUNESSE/SPORT</h3> <p><b>Pôle Jeunesse et sports</b> 7 ter boulevard André-Matraux BP90162 63504 Issoire cedex Tél. 04 15 62 20 00</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Crèche et Relais d'Assistantes Maternelles</li> <li>• Centres de loisirs/Accueils Ados</li> <li>• Centre aqualudique d'Issoire/Gymnase de Champeix</li> </ul>	<p><b>Enfance/Jeunesse</b></p> <p>Avec 5 Centres de loisirs (Ardes-sur-Couze, Brassac-les-Mines, Champeix, Plauzat, Sauwillanges, Saint-Germain-Lembron) ainsi que l'accueil périscolaire matin et soir sur la moitié du territoire, les pratiques autour de l'enfance/jeunesse s'harmonisent. L'objectif est que toutes les activités soient accessibles à tous les enfants du territoire.</p> <p><b>Petite enfance</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les Relais d'Assistantes Maternelles pour + de 400 assistantes maternelles</li> <li>- 1 crèche à Champeix</li> </ul>	<p><b>Développement sportif</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 centres aqualudiques (Issoire et Ardes-sur-Couze)</li> <li>- 2 gymnases (Champeix et Ardes-sur-Couze)</li> <li>- L'objectif est de garantir un équipement sportif couvert performant sur Sauwillanges, Saint-Germain-Lembron et Brassac-les-Mines.</li> </ul>



## ➤ DES PROJETS DE TRAVAUX ? L'Agglo peut vous aider !

### Pour qui ?

#### ➤ Vous êtes propriétaire occupant

C'est votre résidence principale, actuelle ou future. Le niveau de ressources ne doit pas dépasser un certain plafond.

#### ➤ Vous êtes propriétaire d'un logement que vous louez ou que vous souhaitez louer.

Vous vous engagez à louer votre logement rénové pour une durée minimum de 9 ans et à pratiquer un loyer maîtrisé.

### Quel type de travaux ?

- Les travaux de rénovation des logements dégradés : un projet global (électricité, assainissement, plomberie, sanitaires, chauffage, toiture, peinture au plomb...)
- Les travaux de rénovation ou de remise en service de logements vacants sur le secteur locatif ou en accession à la propriété
- Les travaux d'adaptation pour les personnes âgées ou handicapées, occupants leurs logements (douche adaptée, monte-escalier, aménagement de rdc, rampe d'accès...)
- Les travaux liés aux économies d'énergie : un gain énergétique de 25% ou 35% (isolation des combles, doublage des murs, remplacement des menuiseries, changement du système de chauffage, ventilation, chauffe-eau solaire...)

### Quelles conditions ?

- Le logement doit être achevé depuis plus de 15 ans
- Les travaux seront réalisés par des professionnels du bâtiment
- Les travaux ne doivent pas être commencés avant l'accord de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)

**RÉHABILITATION DE L'HABITAT**  
**Des aides financières pour vos travaux**

Contactez  
**Audrey Experton**  
Tel : 04 15 62 20 01

AGGLO PAYS D'ISSOIRE

## ➤ L'AGGLO ET SES 90 COMMUNES : des aides concrètes

### Prêt de matériel

Grâce au regroupement des anciennes communautés de communes, l'agglo peut désormais proposer aux maires et aux associations le prêt de matériel divers (bannons, estrades, chaises, tables, etc.).

Renseignements : Jean-Manuel Blanco  
Service Administration générale  
7 ter boulevard André-Marx - BP 90162  
63504 Issoire cedex - Tél. 04 15 62 20 00  
Mail : jmanuel.blanco@capissoire.fr

### Autorisation Droit des Sols (ADS)

Les autorisations du Droit des sols devraient bientôt être gérées pour 47 communes par le service urbanisme de l'Agglo Pays d'Issoire (permis de construire, déclarations de travaux, etc.). À terme, les autorisations des 90 communes seraient gérées par API.

Renseignements : Service urbanisme  
Résidence Le Postillon n°4  
Place du Postillon 63500 Issoire  
Tél. 04 73 53 90 48

### Brigades d'intervention technique

L'Agglo Pays d'Issoire étudie la mise en place de trois brigades d'intervention technique (espaces verts, maçonnerie-petit patrimoine, broyage) au service des communes. Une quinzaine d'agents pourrait être mobilisée pour assurer ce service.

Renseignements : Services techniques  
7 ter boulevard André-Marx - BP 90162  
63504 Issoire cedex - Tél. 04 15 62 20 00



## ➤ ENFANCE, JEUNESSE...

### L'Agglo propose des vacances et des loisirs pour tous !

Découvrez les programmes d'animation de l'été des centres de loisirs et des accueils ados de l'Agglo sur le site internet et dans les services enfance jeunesse. Activités, sorties, stages, séjours sont organisés pour les enfants de 3 à 17 ans du territoire (Ardes/Saint-Germain-Lembron, Brassac-les-Mines, Champeix, Chidrac, Plauzat, Sauxillanges).

### Un déploiement progressif

Auparavant portés par les anciennes communautés de communes en gestion directe ou par les associations, 7 centres de loisirs, 3 accueils ados, 1 lieu d'accueil parents-enfants, 17 accueils périscolaires, 5 Relais d'Assistantes Maternelles, 1 multi-accueil, 1 halte-nounous, sont devenus des services de l'Agglo depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Leur harmonisation est en cours afin de proposer une offre équitable et de qualité à tous les enfants et ados du territoire. Ainsi, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017, les mêmes tarifs dans les centres de loisirs et accueils ados, une sectorisation et des inscriptions auprès des directeurs et responsables, seront mis en place. En cours de réflexion : la création d'un RAM sur Saint-Germain-Lembron/Ardes-sur-Couze, le transfert du centre de loisirs, de la Maison des jeunes et des crèches d'Issoire, le développement des actions ados, le devenir de la compétence périscolaire...



### Zoom sur le projet éducatif

Un travail entre techniciens et élus a été mené, afin de définir les engagements éducatifs que souhaite porter l'Agglo dans son projet pour l'enfance/jeunesse :

- Un axe fondamental : le vivre ensemble
- Deux valeurs éducatives : la citoyenneté et le respect
- Un accès équitable à des services de qualité en prenant en compte les spécificités des territoires et des structures

Tu habites dans le secteur de Brassac-les-Mines, Champeix ou Plauzat ?  
Qu'est ce que tu fais après les cours ?

Rejoins-nous dans ton village !



à partir de 12 ans ou dès 6 ans

AGGLO PAYS D'ISSOIRE

### ➤ Après le collège aussi, on ne s'ennuie pas !

API propose des temps de loisirs où les jeunes à partir de 12 ans sont accueillis par une animatrice après le collège ou le lycée pour jouer, créer, échanger et se détendre. Les jeunes peuvent retrouver leurs copains et copines, jeux, matériel informatique, activités manuelles, discussion... Il est aussi possible de mettre en place des sorties et des projets !

Plus d'infos : Pôle enfance jeunesse et sport

04 15 62 20 00 - pejs@capissoire.fr - capissoire.fr



ENFANCE/JEUNESSE **2 CENTRES AQUALUDIQUES**

**Des nouveaux tarifs pour les 2 établissements**

**Ardes-sur-Couze**

- de 3 ans : gratuit
- de 16 ans, étudiants, +70 ans : 4€
- 16 ans et + : 5€
- entrée + espace détente : 9€

**Issoire**

- de 3 ans : gratuit
- de 16 ans, étudiants, +65 ans : 3€
- 16 ans et + : 4€
- entrée + espace détente : 7,5€

## 3 ÉCOLES DE MUSIQUE

Issoire 395 élèves - Sainte-Florine 134 élèves - Sauxillanges/Sugères 189 élèves

### Les instruments enseignés

#### • Issoire

Accordéon chromatique et diatonique  
basse électrique - batterie - chant et chorale  
clarinette - contrebasse - cor  
cornemuse flûte traversière - guitare  
musiques actuelles - percussions  
piano - saxophone - trombone - trompette  
vielle à roue - violon et alto - violoncelle  
26 rue du Mas 63500 Issoire 04 73 89 48 20  
ecoledemusique.issuire@orange.fr

#### • Sainte-Florine

Flûte - clarinette - saxophone - trompette  
percussions - violon - piano - guitare  
Rue des acacias 43250 Sainte-Florine 04 73 54 17 21  
ecoledemusique.issuire@laposte.net

#### • Sauxillanges/Sugères

Batterie - flûte à bec et traversière  
clarinette - accordéon diatonique  
guitare - trompette  
Le Bourg 63480 Vertolaye 04 73 95 40 40 www.siamu.fr

**Des tarifs plus accessibles**  
À compter de la rentrée prochaine, les tarifs de l'école de musique d'Issoire seront adaptés aux revenus des parents, avec le calcul du quotient familial.



## POINT SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME

### Qu'est-ce que le PLU ?

Le Plan Local d'Urbanisme définit un projet global d'urbanisme et d'aménagement pour les 12 ans à venir. C'est un document cadre qui fixe les règles d'occupation et d'utilisation des sols sur le territoire communal. L'objectif de ce document est de trouver un équilibre entre les activités humaines et la préservation des espaces naturels et des paysages. Il répond à quatre grandes questions : Où est-il possible de construire ? Quelles sont les constructions autorisées ? Sous quelles conditions ? Quels sont les espaces naturels et agricoles à préserver ?

### Les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Le PADD présente les objectifs que se sont fixés les élus communaux en matière d'aménagement et de développement du territoire dans les domaines de l'habitat, de l'économie, de l'environnement, de l'agriculture et des paysages. Il s'articule autour de 4 axes principaux :

- Conforter le label "Plus Beaux Villages de France",
- Un développement urbain prenant en compte la butte et le bourg d'Usson comme élément central,
- Préservation des espaces,
- Assurer le maintien de l'activité économique et culturelle.

### Le PLU en 2018 : de l'Arrêt à l'Approbation définitive

Transfert de compétence à l'Agglo Pays d'Issoire le 01/01/2017



Après 3 années de travail de la commission mise en place en sein du conseil municipal, le projet de PLU est prêt à être arrêté en conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, maître d'ouvrage de la procédure depuis le 1er janvier 2017. Cet arrêt est prévu lors du conseil communautaire du 1er mars 2018.

Le projet de PLU sera alors transmis aux personnes publiques associées (Etat, Chambre d'agriculture, Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers et de l'artisanat, PNR du Livradois-Forez,...) pour avis. Le dossier sera ensuite soumis à enquête publique. Prévue à l'automne 2018 pour une durée d'un mois, cette dernière permettra aux personnes intéressées (habitants, propriétaires, agriculteurs, chefs d'entreprise, ...) de :

- consulter l'ensemble du projet de PLU et les avis des partenaires,
- émettre un avis et faire des remarques relatives à l'intérêt général et/ou à leur propre intérêt.

Un commissaire-enquêteur indépendant sera nommé par le Tribunal administratif pour recueillir les remarques et émettre un avis global sur le projet de PLU. Les modalités d'organisation de cette enquête (lieux, dates,...) seront fixées par arrêté du Vice-président de l'Agglo Pays d'Issoire. Une information par voie de presse et d'affichage sera réalisée dans les semaines précédant l'enquête.

A l'issue de ces phases de consultation et d'enquête publique, les élus pourront modifier le projet de PLU sur les points qui auront fait l'objet de remarques de la part des partenaires et/ou des personnes venues s'exprimer lors de l'enquête. Cette nouvelle version du PLU sera alors présentée en conseil communautaire pour y être approuvée. Son application entrera en vigueur dans les semaines suivantes.

### Comment se renseigner sur cette procédure ?

Les informations relatives à l'élaboration du PLU sont disponibles :

- en mairie d'Usson
- au service Urbanisme – Planification de l'Agglo Pays d'Issoire :
  - Place du Postillon – BP 90162 – 63504 Issoire Cedex
  - Tél : 04 73 55 90 48 / Email : urbanisme@capissoire.fr / Site internet : www.capissoire.fr/urbanisme/
- Au travers d'articles dans la presse locale





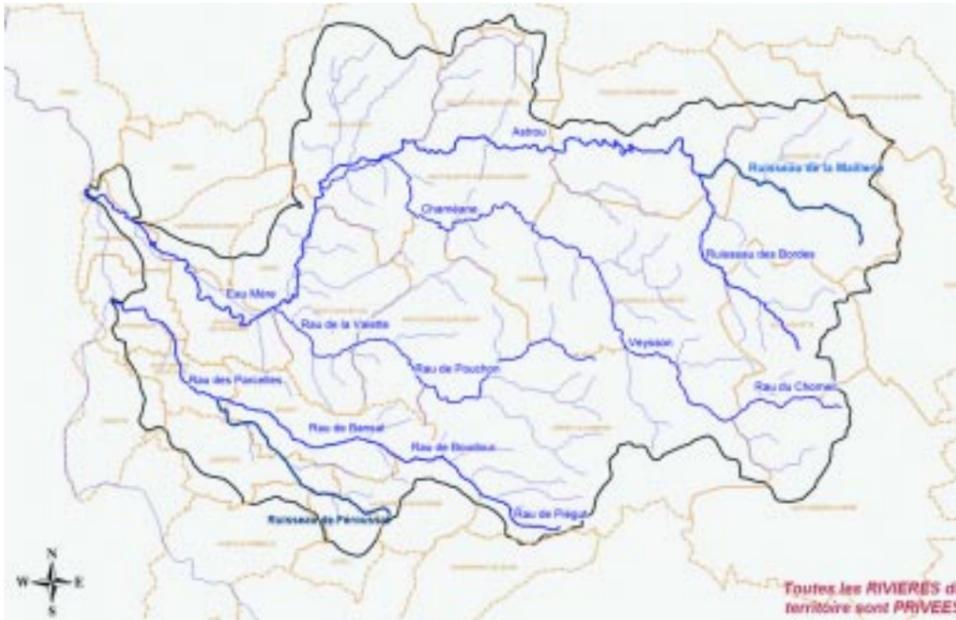
## CONTRAT TERRITORIAL DE L'EAU-MÈRE ET DU RUISSEAU DES PARCELLES

Le Contrat Territorial de l'Eau-Mère et du Ruisseau des Parcelles est un service de protection et de valorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques, porté par l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE et par la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez (maîtrise d'ouvrage déléguée). Son territoire concerne les masses d'eau de l'Eau-Mère et du Ruisseau des Parcelles.

Les actions du Contrat Territorial sont cofinancées par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes et le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

### Qualité écologique

Les résultats de l'étude 2015 - 2016 concernant l'évaluation de la qualité écologique des cours d'eau ont été rendus en 2017. Ces résultats montrent que l'amont des bassins versants de l'Ailloux et de l'Eau-Mère présentent un bon état écologique, "mais attention" ce bilan indique aussi que la qualité des cours d'eau se dégrade d'amont en aval jusqu'à atteindre, dans la partie aval, un état écologique qualifié de moyen. Le bassin versant du ruisseau des Parcelles présente quant à lui un état écologique mauvais (en particulier dans la partie plaine). Les raisons des dégradations des bassins versants sont multiples : la présence de micropolluants, des aménagements contraignant les cours d'eau, la dégradation de la végétation rivulaire et l'urbanisation.



### Ressource en eau

Une étude permettant de faire le point sur la ressource en eau a été menée sur le bassin versant de l'Eau-Mère jusqu'à la confluence avec l'Ailloux. La situation actuelle montre une difficulté à partager l'eau avec le milieu naturel dans le secteur plaine, en particulier lors de la période de basses eaux. Précisons que l'ensemble du bassin versant est concerné par un risque d'augmentation de la pression sur les milieux aquatiques dans un contexte de réchauffement climatique.

La stratégie proposée consiste à mettre en place, dans le cadre d'une coopération entre l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE et les gestionnaires des biefs, des actions contribuant à la modification de la gestion des ouvrages. L'objectif sera également de maintenir l'équilibre actuel en réduisant autant que possible les besoins en eau pour prendre en compte le risque de baisse de la ressource disponible.

Trois axes de travail ont été proposés :

- ↳ Rendre les cours d'eau prioritaires, notamment en période d'étiage (conformément à la réglementation) ;
- ↳ Eviter les prélèvements d'eau inutiles ;
- ↳ Permettre le maintien des activités sans augmenter la pression sur les milieux.



### Travaux rivière

Des travaux au niveau des rivières Bordes, Astrou et Mailleterie ont été effectués sur environ 14 km de cours d'eau. Afin de sensibiliser les riverains, de préserver et/ou améliorer l'état de certains tronçons de ces cours d'eau, diverses actions ont été effectuées :

- Restauration de la végétation rivulaire afin de pérenniser l'ensemble de ses fonctions : maintien des berges, ombrages, épuration de l'eau, brise vent ... ;
- Gestion sélective des embâcles afin d'améliorer l'écoulement de l'eau dans certaines zones à risque ;
- Mise en place de clôtures et d'abreuvoirs afin de limiter le piétinement des berges et les apports en éléments organiques dans le cours d'eau ;
- Expérimentation de techniques de gestion de la renouée du japon afin de lutter contre cette espèce exotique envahissante.



En 2017, l'Eau-Mère a été aménagée au niveau du pont de Saint-Rémy-de-Chagnat. Les travaux ont consisté à renaturer les berges tout en favorisant l'auto-épuration du milieu, de créer un chenal d'écoulement au niveau de l'accumulation de sédiments qui obstruaient l'arche centrale du pont et de mettre en place des épis pour recentrer les écoulements vers ce chenal. Aucune extraction des sédiments n'a été réalisée.

En 2018, prévisionnellement des travaux au niveau de la rivière Eau-Mère et du Ruisseau de Pouchon/Valette devraient débuter : restauration de la ripisylve, gestion sélective des embâcles dans les secteurs à risques, enlèvement des déchets, ... Afin de prévoir ces travaux la concertation auprès des riverains a débuté en 2017.

Rappelons que ces travaux ne dispensent en aucune façon les propriétaires riverains des droits et devoirs qui leur incombent. En effet, ces derniers sont tenus à un entretien régulier des cours d'eau afin de contribuer à leur bon état écologique. L'animateur et le technicien du Contrat Territorial se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions en tant qu'usagers et/ou riverains et vous conseiller pour intervenir sur les cours d'eau et les zones humides.

Les zones humides sont des milieux fragiles qu'il convient de mieux connaître afin de mieux les protéger : une étude devrait ainsi être lancée en 2018. En effet, les zones humides rendent de nombreux services à la société en participant à l'amélioration de la qualité de l'eau, à la régulation de l'hydrologie et en accueillant de nombreuses espèces animales et végétales.

### Sensibilisation et Communication

Depuis 2014, le Contrat Territorial de l'Eau-Mère, en partenariat avec l'Education Nationale, est intervenu avec 21 classes, soit environ 550 enfants de la maternelle au lycée. Au travers des animations, les enfants ont pu découvrir l'importance de protéger les rivières et les milieux aquatiques. En 2017, l'école maternelle de Sauxillanges s'est vu délivrer le Label E3D, concrétisant la démarche de développement durable portée par l'école.

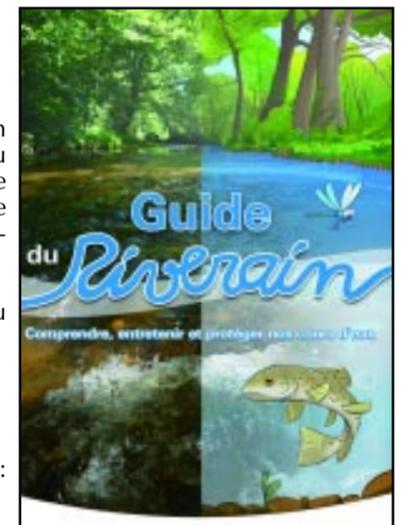
Pour en savoir plus, vous pouvez contacter le Contrat Territorial de l'Eau-Mère et du Ruisseau des Parcelles basé au Pôle Aménagement Durable de l'Espace de l'API.

Tel : 04 73 55 90 48

Mail animateur : [vincent.amaridon@capiissoire.fr](mailto:vincent.amaridon@capiissoire.fr)

Mail technicien rivière : [aurelien.grandpierre@capiissoire.fr](mailto:aurelien.grandpierre@capiissoire.fr)

Vous pouvez visionner le guide du riverain en vous rendant sur le lien suivant : <http://fr.calameo.com/read/004887790275500f065da>





## LE BUREAU DE TOURISME D'USSON

Au 1er janvier 2017, le Point Accueil Touristique d'Usson est devenu le Bureau de Tourisme d'Usson.

Ce changement de nom vient du fait que la compétence tourisme est passée de droit à l'Agglomération du Pays d'Issoire (API) à la création de cette dernière.

Ainsi, le Bureau de Tourisme d'Usson évolue en une antenne de l'Office de Tourisme du Pays d'Issoire et constitue avec Issoire et Montpeyroux l'un des trois bureaux d'accueil touristique du territoire de l'Agglo.

Lors de la saison 2017, soit du 5 avril au 30 septembre, le fonctionnement du bureau de tourisme a donc été assuré par l'API.

Dans le cadre d'une convention d'utilisation, la Commune d'Usson met gracieusement à la disposition d'API les locaux du Bureau de Tourisme (bureau d'accueil et scénographie). Le "Repère de la Salamandre" (salle d'exposition) reste de la compétence communale et Marie-Hélène SAUVADET, conseillère déléguée à l'Action Culturelle, continue d'y organiser les expositions de la saison artistique d'Usson, qui, notons-le, sont de grande qualité.

Bien évidemment, outre l'information touristique du territoire, le Bureau Touristique d'Usson continue de diffuser l'offre de la commune et de ses partenaires : la plaquette sur le village d'Usson, celle des Chemins d'Usson, celle du Sentier de Claire, le calendrier des animations organisées sur Usson sur l'année civile, les brochures du Parc Naturel Régional Livradois-Forez... Lors de la saison 2018, le Bureau Touristique d'Usson devrait également diffuser, via son "coin boutique", les cartes et les guides de l'association des "Plus Beaux Villages de France".



### Une fréquentation touristique en légère croissance :

Après l'accueil de 9 141 visiteurs en 2016, Béatrice et Mélanie, les consciencieux agents d'accueil employés par API, ont accueilli sur la saison touristique 2017 quelques 9256 visiteurs, représentant l'ensemble des régions françaises, mais également de nombreux pays européens (Royaume-Unis, Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Espagne, Suisse, Italie, Suède, Tchécoslovaquie...) et étrangers (Etats-Unis, Chine, Canada, Argentine, Australie, Japon...), se montrant toujours aussi friands de l'authenticité de notre village et de vues sur des paysages magnifiques !

Durant la saison 2018, le Bureau de Tourisme sera ouvert du 1er avril au 30 septembre

Pour recevoir par email le programme des animations sur le Pays d'Issoire, il est possible de s'inscrire sur le site Internet de l'Office de Tourisme d'Issoire :

[www.issoire-tourisme.com/jy-suis/agenda](http://www.issoire-tourisme.com/jy-suis/agenda)

### Fréquentation de la butte :



Dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), dont fait partie le "Sentier de la Reine Margot" (balisage Papillon Jaune), le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme a mis en place à l'automne 2016 un écomètre à l'entrée du sentier menant à la Vierge.

Les statistiques de fréquentation enregistrées par ce compteur viennent confirmer le statut de village touristique d'Usson avec 16 665 visiteurs enregistrés sur un an, entre le 1er octobre 2016 et le 30 septembre 2017.

L'ensemble des visiteurs ne montant pas à la Vierge, il est raisonnable d'estimer que la fréquentation annuelle d'Usson est au-delà des 20 000 personnes...



## LES VISITES GUIDEES DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE D'ISSOIRE

**"Rendez-vous" : tel est le nom du programme conçu à votre intention. D'avril à Novembre 2017, vous avez eu de nombreuses occasions pour participer à l'une des visites, balades ou animations proposées par le service Patrimoine de l'Agglo Pays d'Issoire en compagnie d'un(e) guide-conférencière(e) agréé(e) à l'œil fureteur et à la parole partageuse.**

L'appellation "Villes et Pays d'art et d'histoire" est attribuée par le ministère de la Culture et de la Communication, direction de l'Architecture et du Patrimoine aux collectivités locales qui animent leur patrimoine.

Dans ce cadre, le **service Patrimoine de l'Agglo Pays d'Issoire** met en œuvre des **actions de valorisation et de médiation du Patrimoine.**

Il conçoit une **offre de découverte des patrimoines** sous forme de brochures, d'expositions et d'animations, invitant **les habitants, les touristes et le jeune public** à participer à des visites, balades et ateliers, accompagnés par un guide-conférencier.

Cette année, la saison d'animation (d'avril à novembre) a proposé **81 rendez-vous patrimoine (environ 2 300 personnes)** avec une quarantaine de formules différentes pour varier les approches, les sites et les thèmes : visites de "fond en comble" ou "trésors d'histoire" consacrées à la découverte exhaustive d'un village, visites familiales, visites-ateliers jeune public, rendez-vous au sommet, balades géologie et patrimoine, art et patrimoine funéraire, monuments des deux guerres mondiales, balades au fil de l'eau, les forts villageois, les circuits thématiques...

A Usson, ce sont 5 rendez-vous qui se sont déroulés en compagnie d'une guide-conférencière, entre juillet et octobre 2017, autour de 3 formules :

- **Deux visites guidées "Trésors d'histoire"** gratuites - sur réservation - 20 juillet et 10 août 2017.

Ces visites aussi bien destinées aux habitants du territoire qu'aux touristes, ont entraîné près de 30 participants à chaque fois dans une découverte documentée du patrimoine d'Usson, de l'ancienne citadelle des comtes d'Auvergne et rois de France, où Marguerite de Valois vécut de 1586 à 1605, à l'église Saint-Maurice qui conserve un riche mobilier.

- **Deux visites - jeu de piste "Les perles de la reine Marguerite"** gratuites - sur réservation - 27 juillet et 17 août 2017.

Volontairement limitées à 25 personnes/date (complètes les deux fois). Elles s'adressaient au public familial sous la forme d'une visite guidée pour les adultes sur le thème de la Reine Margot à Usson, présentant une particularité, celle d'être rythmée par des énigmes à l'attention des enfants. Celles-ci les aidaient à suivre la visite de façon ludique et à retrouver des perles cachées dans tout le village pour annuler "la malédiction qui pesait sur Marguerite de Valois".

- **La visite spéciale Instawalk** est un événement qui a été organisé le 14 octobre dernier par l'Office de Tourisme du Pays d'Issoire. Animée à Usson par une Guide-Conférencière du Pays d'art et d'histoire, cette visite inédite a conduit une trentaine de visiteurs issus de la communauté des instagramers de Clermont-Ferrand à découvrir le site d'Usson, à l'occasion d'un parcours interpellant le regard sur de nombreux détails artistiques et paysagers qui retraçaient des pans de l'histoire d'Usson. Des temps de prises de vue photographiques étaient prévus et les photos étaient postées en direct sur instagram pour participer à un concours photos. L'après-midi se clôturait par la visite du château de Parentignat et la remise des prix du concours photos.



# ORGANISMES REPRESENTATIONS



## LES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE

L'assemblée générale de l'Association "Les Plus beaux villages de France" dont Usson est un des membres actifs a eu lieu les 24 et 25 mars 2017 à Gordes dans le Vaucluse. Cette assemblée générale qui se tient chaque année dans un des villages de l'association a pour but de rassembler les délégués des communes adhérentes afin de voter le rapport d'activités et le rapport financier de l'année précédente mais aussi de définir le plan d'actions pour l'année suivante.



### Avant l'assemblée générale, 2 ateliers techniques ont eu lieu :

- le vendredi après-midi sur "la végétalisation et le fleurissement des villages"

Cet atelier a été l'occasion de réaffirmer qu'une démarche de végétalisation se doit d'être réfléchie dès la phase amont d'un programme d'aménagement et comment elle peut aider à améliorer la qualité des entrées de bourg et des espaces publics fortement minéralisés.

- le samedi matin sur "la dynamisation des centres-bourgs"

Beaucoup de centres-bourg ont connu depuis quelques dizaines d'années un déclin des commerces et services de proximité qui ont suivi l'exode des habitants en périphérie des bourgs. Durant cet atelier un représentant des Parcs Naturels Régionaux a présenté des démarches qui ont été menées dans des centres-bourgs et qui peuvent contribuer à rompre ce cercle vicieux.



### Les principales actions qui ont été menées en 2017 sont les suivantes :

- Sur les 5 communes qui ont déposé leur candidature pour être admises dans l'association, 2 ont été acceptées par la commission qualité : les communes de Brouage (Charente-Maritime) et de Veules-les-Roses (Seine-Maritime). La commission a également poursuivi sa mission de ré-expertise périodique des villages classés et a procédé au déclassement d'un village sur les 17 qui ont été contrôlés.

Ainsi l'association compte actuellement 157 villages classés.

- A l'occasion du 35ème anniversaire de l'association, conception d'un visuel décliné sur les supports de communication de l'association, de 2 "bio-totems" et d'une banderole/jupe de scène pour accueil/réunions

- Refonte et réorganisation des outils Web et sur la stratégie de communication numérique de l'association

- Création d'un nouveau système d'administration et de diffusion de la Newsletter "Vivons l'exception"

- Plateforme de réservation en ligne de séjours dans les plus beaux villages de France

- Création avec la participation des sociétés Michelin et Alliance-réseaux des premiers circuits personnalisables et réservables en ligne

- Organisation d'un jeu concours avec les éditions Flammarion sur le site internet [www.concours-plusbeauxvillages.fr](http://www.concours-plusbeauxvillages.fr) permettant de gagner des week-ends dans les plus beaux villages de France et des exemplaires du guide officiel et de la carte routière de l'association

- Promotion des journées européennes des Métiers d'art du 31 mars au 2 avril

- Organisation du Marché aux vins des Plus beaux villages de France les 8 et 9 avril

- Animation des réseaux d'adhérents (Club des amis, Club des prestataires)

### Quelques projets pour 2018 :

- Un reportage de 52 minutes consacré à l'association devrait être diffusé au printemps dans l'émission "Les docs du dimanche" sur France 5

- Un nouveau site internet plus moderne, plus fluide et plus esthétique prendra sa place sur la toile pour la saison estivale

- Les prochaines Journées européennes des Métiers d'art se tiendront du 6 au 8 avril 2018 en partenariat avec l'Institut national des Métiers d'art sur le thème "Futurs en transmission"

- La France accueillera l'Assemblée générale des Plus beaux villages de la Terre les 26 et 27 mai prochain avec des représentants des autres membres de la Fédération internationale

- L'Assemblée générale des Plus beaux villages de France aura lieu cette année à Ainhoa dans les Pyrénées atlantiques du 23 au 25 mars

Nous vous rappelons que si vous souhaitez acquérir le guide et/ou la carte routière des Plus beaux villages de France vous pouvez vous adresser à la mairie. De plus, ces documents devraient être en vente au Bureau du tourisme à partir du 1er avril aux heures d'ouverture.

Enfin, pour tout renseignement sur les Plus beaux villages de France vous pouvez aller sur le site : [www.lesplusbeauxvillagesdefrance.org](http://www.lesplusbeauxvillagesdefrance.org)

# ORGANISMES REPRESENTATIONS



## PARC NATUREL REGIONAL DU LIVRADOIS-FOREZ



Le Parc naturel régional du Livradois-Forez auquel appartient la commune d'Usson a été créé en 1986. Une nouvelle charte a été adoptée pour la période 2010 – 2022.

Le Parc Livradois-Forez d'une superficie de 282 576 ha comporte 158 communes : 108 dans le Puy-de-Dôme, 35 dans la Haute-Loire et 5 dans la Loire + 4 communes associées qui représentant au total 103 172 habitants.

Il est présidé par Tony BERNARD, Maire de Chateldon, assisté d'un bureau de 6 vice-présidents

### Les objectifs auxquels contribue le Parc sont les suivants :

#### - AXE 1 : Un socle patrimonial facteur d'appartenance

Maintenir la biodiversité et diversifier les habitats naturels, construire les paysages de demain, transmettre et investir les patrimoines culturels d'hier et d'aujourd'hui

#### - AXE 2 : Un territoire de ressources au bénéfice de ses habitants

Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques par une gestion exemplaire, promouvoir et développer une gestion durable de la forêt, encourager des pratiques agricoles saines, favorables à une gestion durable des ressources, développer un tourisme durable de nature et de patrimoine, valoriser les ressources en énergies renouvelables

#### - AXE 3 : Des pratiques plus durables pour une autre vie

Impliquer les entreprises dans plus de performance environnementale et sociale, mettre en œuvre un urbanisme frugal en espace et en énergie, développer des modes de transport et de déplacement doux en milieu rural, réduire les consommations d'énergie en vivant mieux

#### - AXE 4 : Citoyen d'ici et du monde : l'humain au cœur du projet

Activer le passage des idées aux actes, agir pour plus de solidarité, s'ouvrir aux autres et au monde par la culture

### Actions et projets principaux menés par le Parc en 2017 :

#### - Les jeunes observateurs de la biodiversité

A l'initiative du Parc, les établissements scolaires du Livradois-Forez ont travaillé pour sensibiliser les élèves aux richesses de l'environnement. De nombreux projets liés à la connaissance et à la préservation de la nature ont été conduits avec les jeunes.

#### - Tourisme durable

Les prestataires touristiques engagés dans la Charte européenne du tourisme durable ou bénéficiant de la marque "Valeurs Parc naturel régional" sont regroupés dans le réseau des "Coccinelles" et bénéficient ainsi individuellement et collectivement de l'accompagnement du Parc pour améliorer la qualité de leur offre.

#### - Forêt : élus et professionnels sur une même voie

Grace à un partenariat exemplaire entre les territoires, l'association des communes forestières et les représentants des professionnels, le mode opératoire relatif à l'exploitation des forêts a été adapté et étendu permettant une meilleure utilisation de la voirie et facilitant le dialogue entre élus et professionnels en amont des chantiers forestiers

#### - Destination Parcs Bercy village

Dans le cadre de l'anniversaire des 50 ans des Parcs naturels régionaux organisé par la Fédération nationale à Paris Bercy, le Parc a été présent durant 4 jours pour vanter les atouts du Livradois-Forez et prendre des contacts avec de nouveaux arrivants qui veulent créer ou reprendre des activités économiques.

#### - A la Une ! Le nouveau journal du Parc

Le journal du Parc "L'Auvergne côté soleil levant" qui relate les actions du Parc a changé de forme et de mode de diffusion. Il est maintenant tiré à 20 000 exemplaires et distribué dans les commerces, les bibliothèques, les administrations locales.

#### - Urbanisme : les communes bénéficient de l'accompagnement du parc

L'atelier d'urbanisme en Livradois-Forez apporte aux collectivités qui le souhaitent une aide technique lors de l'élaboration des documents d'urbanisme et des opérations d'aménagement.

#### - Devenir "Ambassadeur"

Le Parc Livradois-Forez a constitué un réseau d'ambassadeurs de la nature. Toute personne volontaire peut le rejoindre. La seule condition est de résider à titre principal ou secondaire dans le périmètre du Parc Livradois-Forez. Il s'agit d'un engagement individuel, volontaire et bénévole pour participer au recueil de données sur la faune et la flore, à la diffusion d'informations, à l'organisation d'événements et de sorties, à des temps d'échanges et de convivialité.

Un forum est à la disposition des ambassadeurs : <https://obs.parc-livradois-forez.org/>.

#### Contact :

Maison du Parc Livradois-Forez 63880 SAINT GERVAIS SOUS MEYMONT

Tél : 04 73 95 57 57

[info@parc-livradois-forez.org](mailto:info@parc-livradois-forez.org)

[www.parc-livradois-forez.org](http://www.parc-livradois-forez.org)

Blog "L'écho du Parc Livradois-Forez" : [www.echo-livradois-forez.org](http://www.echo-livradois-forez.org)



# ORGANISMES REPRESENTATIONS

## AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL (ADMR)



L'ADMR (association d'Aide à Domicile en Milieu Rural) est un service d'aide à domicile "généraliste" destinée à tous les publics : garde d'enfants au domicile des parents, aides aux personnes âgées, aides aux familles de façon régulière ou occasionnelle.

L'ADMR de Sauxillanges, c'est :

- 23 400 heures (en hausse de 1 800h) d'interventions effectuées par 25 salariés sur le territoire de Sauxillanges et les communes environnantes et leurs villages.
- Un Conseil d'administration composé de 12 membres bénévoles qui effectuent des visites aux domiciles des bénéficiaires et assurent un lien entre les interventions et leur mise en place.
  - avec les membres du Bureau élu à savoir : Pierre FOUILHOX (Président), Sylvie MOIROUX (Vice-présidente), Nicole CHANAL (Trésorière), Ghislaine BILLIE (Secrétaire), Noël ACHARD (Secrétaire adjoint)
  - les autres membres du CA étant Mmes Paulette CHAMPROUX, Brigitte COSNIER déléguée du conseil municipal de Sauxillanges, Evelyne FAURE, Fabienne LECOQ, Marie-Claude QUONIOU, Marie-Paule SAUVADET, Monique DESSERRE représentante des salariées (Muriel MASELKO étant sa suppléante).
- Un secrétariat (assuré par Cendrine FOURNET) ouvert du lundi au vendredi (sauf mercredi après midi) en Mairie de Sauxillanges.
- Un partenariat avec les organismes locaux (CLIC), les services sociaux, les mairies, le département.
- Une association agréée "service à la personne" par l'Etat.
- Un acteur local important...

De nombreuses aides existent :

- Caisses de retraite et Conseil Départemental pour les personnes retraitées.
- CAF, pour les familles, dans le cadre de grossesse, de naissance, d'adoption, de famille recomposée pour la garde d'enfant à domicile, suite à la maladie d'un enfant ou d'un des deux parents...
- Mutuelles, Assurances ou Comptes services (banques), suite à un accident, une hospitalisation ou une longue maladie.

N'hésitez pas à vous adresser au secrétariat au 04 73 96 87 96 pour tout renseignement concernant nos interventions ou les aides auxquelles vous pourriez prétendre suivant votre situation, un devis pourra vous être établi, sachant que nos services donnent droit à une réduction ou un crédit d'impôt de 50% des sommes versées.

Cendrine FOURNET  
Secrétaire  
Tél / Fax : 04.73.96.87.96  
admr.sauxillanges@yahoo.fr

Lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 21 mars 2017 en Mairie de Sauxillanges et en présence des représentants de la fédération du Puy-de-Dôme, des communes du secteur, des élus et des adhérents, le Président Pierre FOUILHOX a présenté le bilan de l'année 2016. En dépit de quelques aléas - dus à des décisions extérieures à l'association, à des problèmes de fonctionnement dus à des absences au sein du personnel, à des charges de travail supplémentaires en début d'année consécutives au renouvellement de l'agrément et aux variations d'activité imprévisibles -, les missions ont été assurées sans perturber les bénéficiaires. "L'esprit d'équipe, la disponibilité, la conscience professionnelle du personnel, la modulation du temps de travail, ont permis de surmonter ces difficultés."

Le résultat financier positif est en baisse par rapport à celui de 2015. Cependant, la situation financière globale est saine et des mesures ont été prises pour assurer la stabilité en 2017.

Les objectifs à l'ordre du jour pour 2017 sont la professionnalisation du personnel, la formation, le développement de certaines activités.

# ORGANISMES REPRESENTATIONS

## Conjuguer le présent pour

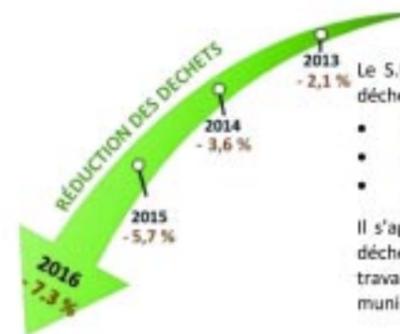
## préparer le futur



### OPTIMISATION des coûts

Afin de maîtriser chaque année un peu plus nos coûts, plusieurs communes ont vu leur fréquence de collecte ramenée à une seule tournée hebdomadaire en 2017. Cette optimisation des circuits s'est traduite par un budget 2017 sans la moindre augmentation. Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE poursuivra cette démarche d'optimisation par une réorganisation continue en utilisant chaque nouvelle piste d'économie possible. Le budget 2018 sera construit sans la moindre hausse pour l'utilisateur du service.

### CONTRAT d'objectif déchets



Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE a la volonté de compléter sa démarche de prévention des déchets par un Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire. 3 objectifs principaux :

- Réduire de 10 % les déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020,
- Porter à 50 % leur taux de valorisation matière,
- Engager des entreprises dans une démarche d'économie circulaire.

Il s'agit de créer une dynamique et des synergies entre les acteurs du territoire afin que les déchets des uns deviennent une valeur ajoutée pour les autres. C'est un réel partenariat et un travail de co-construction entre usagers, entreprises, commerçants, administrations et municipalités qui sera engagé et conduit par le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE dès 2018.

### LE COMPOSTAGE dans nos quartiers

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE remercie les usagers pour leur implication grandissante dans le compostage, qui est aujourd'hui indiscutablement un moyen de traiter les déchets avec un coût quasiment nul. Ce geste est maintenant largement pratiqué sur votre commune avec 36,37 % de foyers équipés et 7,762 tonnes de déchets évitées. Désormais, et afin de compléter le dispositif, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE souhaite installer des composteurs de quartier sur chaque commune, dans chaque quartier. Le compostage de quartier est un dispositif écologique et durable sans coût de collecte, de transport et de traitement. « Conjugons le présent pour préparer le futur ».

### GOBELETS réutilisables



Parce que chaque kilo évité est une économie pour l'utilisateur, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE met gratuitement à disposition des associations qui organisent régulièrement des manifestations, des gobelets réutilisables. L'objectif étant bien entendu de diminuer la quantité de verres en plastiques jetables et non recyclables mis à la collecte. Déjà, 1 association a bénéficié de cette action sur votre commune.

### USSON : des résultats à hauteur des enjeux !



L'équipe du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE reste à votre disposition pour tout renseignement au 04.71.50.32.92.  
Adresse e-mail : sictom.issuire.brioude@wanadoo.fr Site Internet : sictom-issuire-brioude.com

# ORGANISMES REPRESENTATIONS

## LE SIEG



Depuis le 1er Janvier 2017, dans le cadre de la réforme territoriale et de la loi du 7 Août 2015 portant la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale a vu la fusion des communautés de communes au profit de 14 nouveaux EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) :

- 12 Communautés de Communes
- 1 Communauté d'Agglomération, l'Agglo Pays d'Issoire " API"
- 1 Communauté Urbaine " Clermont Auvergne Métropole"

Aujourd'hui, l'Agglo Pays d' Issoire est adhérente au SIEG par le biais du SIEI (Syndicat Intercommunal d' Electricité d'Issoire).

Le SIEG a proposé la création de 13 secteurs dont les périmètres sont calqués sur les périmètres des EPCI.

Les secteurs ont désigné un délégué et un suppléant par tranche de 6 000 habitants qui siègeront aux Assemblées Générales du SIEG. La population du secteur d'Issoire étant de 57 134 habitants, c'est 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants qui ont été élus :

### Délégués titulaires :

Gérard LAFONTAINE :	ST REMY DE CHARGNAT
Michel NICOLLET :	ISSOIRE
Jean Marc MONIER FIEVET :	ISSOIRE
René BOURBON :	PERRIER
Jean Pierre CHASSANG :	CLERMONT FD
Jean Pierre SAUVANT :	CHADELEUF
Gilles GUERET :	ORBEIL
Emmanuel PINTÉ :	COLLANGES
Cédric SIMON :	BRASSAC
Bernard VEISSIERE :	ISSOIRE

### Délégués suppléants :

André DALMAS :	ST MARTIN DES PLAINS
Sébastien ALLART :	ISSOIRE
Paul DE LANGLADE :	MEILHAUD
Isabelle LOURDEL :	ISSOIRE
Marc DESSAIGNE :	SOLIGNAT
Didier NIEZGODZKI :	PLAUZAT
Thierry DUPOUX :	ST YVOINE
Jean François FARY :	CHARBONNIER LES MINES
Aurélié BARDY :	CHAMPAGNAT LE JEUNE
Patrick PELISSIER :	APCHAT

# ORGANISMES REPRESENTATIONS



Pour toutes vos **questions** en matière de rénovation énergétique, location ou vente de logement, projet immobilier, simulation financière ou fiscale, travaux, dans le logement collectif ou individuel

***Demandez des conseils d'experts avant d'agir !***

Contactez le guichet unique gratuit, neutre et indépendant

**ADIL du Puy-de-Dôme / Espace INFO ÉNERGIE**

Par courrier, courriel, téléphone, à la **Maison de l'Habitat** (Clermont-Ferrand)

**Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, sauf le lundi matin.**

Ou lors de permanences juridiques réparties sur le territoire départemental.

Maison de l'Habitat - 129, avenue de la République  
63100 CLERMONT-FERRAND  
04 73 42 30 75  
[contact@adil63.org](mailto:contact@adil63.org)  
[www.adil63.org](http://www.adil63.org)



# ANIMATIONS ET CULTURE



## LA SAISON ARTISTIQUE 2017 : une petite ruche artistique pleine de vie !

Depuis son ouverture en 2009, le repaire de la salamandre au Point Accueil Tourisme d'Usson (devenu Bureau de Tourisme en 2017) accueille des expositions artistiques temporaires qui, avec la scénographie sur l'Histoire du village et celle de la Reine Margot, ont jusqu'à maintenant complété harmonieusement et enrichi le volet accueil touristique. Usson avec les artistes installés sur la commune et sa programmation artistique riche et variée est connue et reconnue comme "une ruche artistique pleine de vie" qui avec le temps a pleinement pris sa place dans le paysage du Pays d'Issoire et bien au-delà (notamment sur l'agglomération clermontoise et le nord du département, les départements limitrophes...) et participe au développement de la notoriété de notre village classé parmi "les Plus Beaux Villages de France". Faire découvrir la richesse et la vitalité de la création plastique d'artistes contemporains de proximité ou étendue à d'autres régions est l'une de nos préoccupations tout aussi importante que celle de mettre la culture des arts à la portée de tous : de tout âge, de toute sensibilité... "La culture n'est pas l'accessoire, elle est l'essentiel".

Depuis 2014, l'organisation de la saison artistique est assurée par la municipalité d'Usson et coordonnée par Marie-Hélène Sauvadet, conseillère déléguée à l'action culturelle. Le repère de la Salamandre a ainsi accueilli l'installation de 4 expositions regroupant des Associations, 5 expositions collectives d'Artistes, 2 expositions thématiques, 30 expositions d'Art et l'accueil de 59 artistes : peintres, sculpteurs, plasticiens, mosaïstes, photographes, etc., qui par la diversité des techniques et des thèmes invitent les visiteurs à prendre un recul sur l'actualité, à quitter un instant le monde réel, pour s'ouvrir à d'autres regards, à d'autres mondes, parfois surprenants, souvent merveilleux et emplis d'émotions.

Si plusieurs manifestations culturelles sont par ailleurs organisées à Usson, la saison des expositions est "à la fois le fer de lance et le fil conducteur" de notre saison estivale.

Par tradition, l'exposition associative "En verre et avec vous" portée par le Comité d'Animation Centre Culturel d'Usson est en ce prélude. Cette 6e édition (du 1er avril au 23 avril 2017) alliant Art Numérique des ateliers de l'Association Broc Artistique et Culturel et de l'association Culture et Loisirs Issoirien et Art du Vitrail de l'atelier Vitrail de l'association Rencontre Culture Loisirs de Sugères avait pour thème : Géométrie et Couleur. Malgré des remaniements administratifs de dernières minutes, de nombreux visiteurs ont eu la surprise et le plaisir de découvrir cette exposition originale.

Du 26 avril au 8 mai 2017 s'est ensuite déroulée l'exposition commune des 9 artistes sélectionnés en 2017 avec les multiples formes que l'expression artistique contemporaine peut prendre : huile, aquarelle, crayon, acrylique et techniques mixtes, mais aussi sculpture (terre, bois, métal), tissages, mosaïques...

Puis, 6 expositions ont jalonné la saison (du 11 mai au 30 septembre 2017) avec un changement tous les mois en mai, juin et septembre et toutes les 3 semaines en juillet et août. Chaque créateur a eu le choix de présenter son travail seul ou en binôme.

Le calendrier a été le suivant :

Du jeudi 11 mai au lundi 5 juin 2017 Michelle Pauline BOUDAL peintures et sculptures assimilées à l'Art Brut

Du jeudi 8 juin au dimanche 2 juillet 2017 Aline ESPEIL dessins et miniatures et Denis GAILLARD peintures

Du mardi 4 juillet au dimanche 23 juillet 2017 El Mosaïk mosaïques et Camille sculptures en fil de fer et papier

Du mardi 25 juillet au dimanche 13 août 2017 Véro des Bois céramiques – assemblages – sculptures

Du mardi 15 août au dimanche 3 septembre 2017 Christine ESNEAULT peintures et sculptures en terre

Mercredi 6 septembre au samedi 30 septembre 2017 Hélène FAUGERAS MORIN peintures – gravures – dessins et Henry DISSERT sculptures en terre.

Comme par le passé, ces 6 nouvelles expositions ont surpris, séduit et "régalé" de très nombreux visiteurs, "gourmands" de ce que nous leur proposons à chaque fois et très attentifs.

La saison 2017 a été encore un "bon cru" et a offert de belles émotions artistiques et des échanges humains précieux. Merci à tous, aux artistes pour le temps et l'énergie consacrée, à ceux qui vont encore chercher le gai savoir à la source, à ceux qui s'en font activement les porte-parole !

Des projets sont en préparation pour la prochaine saison artistique se déroulera du 1er avril au 30 septembre 2018.

Contacts :

Marie-Hélène Sauvadet : 07.82.82.55.51

Mairie d'Usson : 04.73.71.05.90

Mais de préférence par Email : [usson-expositions@orange.fr](mailto:usson-expositions@orange.fr)



# ANIMATIONS ET CULTURE

## EGLISE SAINT MAURICE

Comment ne pas être touché par cet édifice historique chargé d'expérience humaine et chrétienne ? L'église romane Saint Maurice d'Usson du XIIème siècle, construite au Moyen-âge avec des moyens techniques limités, a été au fil des siècles bien remaniée avec notamment l'adjonction au XIVème siècle d'un deuxième édifice au sud (la chapelle gothique de la Reine, actuelle sacristie) puis l'accolement au XVIIIème siècle de la chapelle de la famille Matharel de style "rocaïlle" au nord... Son architecture "hétéroclite" et tous les petits trésors architecturaux qu'elle recèle (même s'ils sont parfois en mauvais état) que l'œil a déniché ici et là : clefs de voûte, culots avec de curieuses têtes, anciennes peintures murales, vitraux... en font tout son charme. L'attention est aussi inévitablement attirée par le riche mobilier qu'elle abrite : un Christ en bois d'époque romane, un tabernacle de 1620, deux tableaux peints : la Résurrection de Lazare (XVème s.) et la Crucifixion de Niklaus Manuel Deutsch (1518), les statues de Saints...



Sur notre territoire, elle fait partie des monuments religieux très fréquentés avec une entrée libre et gratuite et un accueil de qualité qui, avec l'aide de Marie-Hélène Sauvadet, a été mené à bien par plusieurs agents d'accueil recrutés par la municipalité pour la saison estivale et depuis 2 ans par Hélène Bonnemoy très qualifiée et très passionnée.

Sur 7 ans, le nombre de personnes qui ont franchi son portail a progressé de 27,5% passant de 6889 visiteurs en 2010 à 8795 visiteurs en 2017 (sur des périodes d'ouverture un peu plus longues en 2014, il y eut même un pic à 9869 visiteurs). Même si chaque année, le "nous aimerions la voir ouverte un peu plus longtemps !!!" revient comme une ritournelle, il est impossible pour la municipalité de satisfaire cette demande d'autant que la nouvelle donne en matière d'emploi pour les communes annonce des conditions difficiles.

En outre, des travaux sont et seront indispensables pour assurer la pérennité du bâtiment et ne pourront se faire qu'en partenariat.

## ANIMATIONS 2017 par PIERRE DESNOYERS Conte musical "Quand songent les nuits de pierre"

Et si les pierres de notre histoire gardaient dans leur mémoire, émotions et images que laissent nos vies qui passent et les événements qui les agitent, pour habiter nos songes ? C'est en partant de cette hypothèse que Pierre Desnoyers nous propose l'été, son spectacle, intitulé "Quand songent les nuits de pierre", en l'église d'Usson chargée d'histoire depuis le XIIème siècle.

Son conte musical dit le témoignage d'un homme vivant à notre époque mais dont les nuits sont habitées progressivement par un même songe qui le plonge au cœur du Moyen-âge. Il y connaît les pérégrinations d'un noble, qui le conduisent entre autres, à participer à la première croisade. Les seize étapes du songe se développent dans autant de chansons où s'épanouit une fiction musicale et visuelle, où miroitent et s'animent Moyen-âge et Renaissance, sans exigences historiques particulières ou précises.

Pendant une heure et demi Pierre Desnoyers lit son conte et chante ses chansons guidant dans son étrange rêve aux multiples facettes, ses spectateurs d'un soir.

Ce spectacle à mi-chemin entre théâtre, opéra et cinéma a été présenté tous les mardis et jeudis des mois de juillet et août 2017.

Contact : [jabdeux@orange.fr](mailto:jabdeux@orange.fr)





## LA RESURRECTION DE LAZARE



Dans sa sacristie, l'église Saint Maurice possède deux tableaux remarquables : une Crucifixion par Niklaus Manuel Deutsch (1518) de facture dramatique annonçant le Baroque et une œuvre anonyme sur panneaux de bois légèrement plus antérieure de style encore Primitif, la Résurrection de Lazare. L'histoire, relatée dans l'Évangile de Jean, est bien connue : Lazare, un ami de Jésus, habite à Béthanie à quelques kilomètres de Jérusalem, avec ses deux sœurs Marthe et Marie. Quand il apprend que son ami est gravement malade, Jésus quitte la ville. Hélas, quand il arrive, Lazare est mort depuis quatre jours et a été enseveli. Devant la douleur des deux femmes, Jésus le ressuscite alors et le fait sortir du tombeau. De nombreux peintres ont illustré la scène : Jean de Flandres, vers 1500, Giotto, Sebastiano del Piombo, plus tard Rembrandt ou Le Caravage...

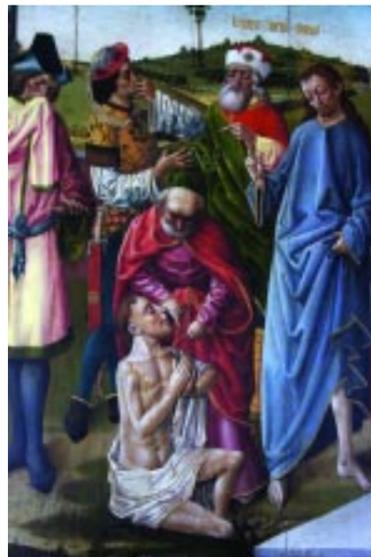
### Le paysage :

Ici pas de ciel ou de relief tourmentés. Un ciel pur, des collines plantées de quelques arbres d'où émergent des flèches d'une église anachronique : à droite une forteresse circulaire surmontée d'un donjon, la forteresse Antonia de Jérusalem ou souvenir du Château Saint Ange à Rome ?

Pas non plus d'architecture urbaine compliquée comme chez Piero della Francesca ou Bellini : à gauche, une construction gothique, entrée du cimetière ou de la maison de Lazare ?

### Les personnages :

Parmi les seize personnages présents sur la peinture, trois sortent du lot. Au premier plan, à gauche, un homme vêtu d'une robe de laine, agenouillé en prière, plus petit (par modestie devant le miracle), clerc non tonsuré, seigneur ou riche bourgeois ? Sans doute le donateur du tableau, comme parfois à l'époque.



Au centre, Jésus à la fois hiératique et calme, vêtu, lui, d'une longue tunique bleue, ordonne à Lazare de sortir du tombeau. Sa tête ne porte pas une auréole crucifère, comme dans les mosaïques ou fresques byzantines ou l'iconographie médiévale. Elle est entourée d'un rayonnement lumineux. Lazare, lui, sort du tombeau, portant encore son linceul, les yeux mi-clos, comme tout étonné. Erreur d'interprétation du peintre : l'Évangile de Jean nous dit qu'après sa mort, Lazare, enveloppé d'un linceul, n'a pas été enterré mais posé dans une grotte fermée d'une grosse pierre, comme le veut la coutume israélite, et comme le sera Jésus. Cette résurrection d'ailleurs, n'est-elle pas la préfiguration de la sienne après sa crucifixion ?

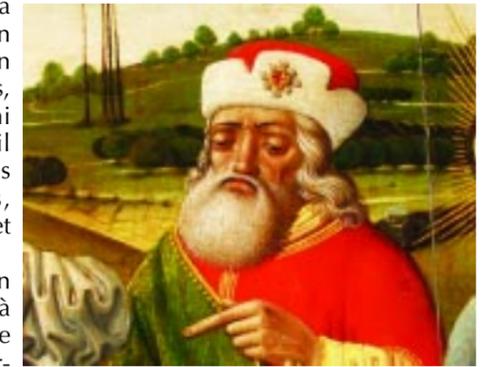
### Le reste des personnages mérite quelques remarques :

Deux femmes seulement assistent à la scène : les sœurs de Lazare. Marthe, debout dans un long manteau à les mains jointes. Marie prie à genoux dans un riche vêtement orné de fils d'or. Ses cheveux sont retenus par une couronne à épingles d'or.



Le peintre, sans scrupule historique a vêtu très richement les assistants non à la mode antique mais à celle de son époque, le XV<sup>e</sup> s. Longues tuniques, justaucorps et collants. Ce n'est ni une fantaisie, ni une exception : il suffit de contempler les soldats romains des chapiteaux romans, comme à Issoire, portant heaume et haubert à cotte de mailles !

Cela n'empêche cependant pas un certain réalisme. Voyez l'homme à côté de Jésus, un notable ou un prêtre juif, indiquant au spectateur l'importance du miracle. D'autres se bouchent le nez d'une étoffe pour se protéger de la puanteur à l'ouverture du tombeau. L'un est coiffé d'un chapeau pointu, signe distinctif pour désigner les Juifs au Moyen-âge.



Il faut enfin noter la qualité de l'œuvre : couleurs, savants plissés comme cette ceinture bleue finement tordue.

### Pour terminer cet article, deux questions restent en suspens :

Quel est donc ce peintre capable d'une telle maîtrise ?

L'ensemble paraît indiquer une facture de l'École rhénane du sud, voire une influence bourguignonne ou flamande. On ne peut cependant pas exclure, en étudiant les détails, une autre influence, celle des peintres du quattrocento italien. Nous avons déjà remarqué la ressemblance de la forteresse avec le Château Saint-Ange édifié à Rome par les papes, sur le mausolée d'Hadrien, afin de protéger le Vatican. En fait, il n'était pas rare dès cette époque et dans les siècles suivants, de voir les artistes européens de faire le voyage d'Italie afin de trouver auprès des Maîtres l'inspiration ou la technique.

Deuxième interrogation, pourquoi cette œuvre à Usson ? La réponse la plus fréquente et peut-être la plus plausible, est qu'elle aurait été rapportée en même temps que la Crucifixion de Deutsch, par un seigneur de Bois Rigaud, diplomate en Suisse au début du XVI<sup>e</sup> s. Les recherches de Conrad von MANDACH tournent autour de la personnalité de Louis d'AUGERAND, seigneur de Bois Rigaud et ambassadeur du Roi de France en Suisse, en Savoie et en Allemagne au XVI<sup>e</sup> s. Les tableaux auraient-ils été amenés en Auvergne dans les bagages de l'ambassadeur, Louis d'AUGERAND étant présent à Berne en 1529 ?



# ANIMATIONS ET CULTURE

## LE CCAS D'USSON

La mission du CCAS est d'organiser les fêtes de fin d'année pour les enfants, les adolescents et les aînés.  
Au 1er janvier 2018, à la demande du trésor public, le budget du CCAS a été réintégré dans le budget principal de la commune. Ainsi, dans la continuité du CCAS, il a été mis en place une commission ouverte à l'action sociale composée des membres suivants :

Président : Bertrand LIVET, Maire d'Usson  
Conseiller délégué : Gérard VERNET  
Membres : Cécile BOSSE, Béatrice GILLARD, Marie Hélène SAUVADET, Marie GUINEL, Florence MATHE, Gabrielle EYMARON, Mickael FONTANET, Jacky MONTEIL.

Mi-novembre, les enfants et les aînés ont reçu dans leur boîte aux lettres une invitation.

### Les enfants :

Cette année, le CCAS a choisi, pour une plus grande disponibilité des enfants, de modifier la manifestation de fin d'année en un après-midi récréatif le Dimanche 7 Janvier.

En ce jour des Rois, une après-midi récréative et gourmande a été organisée par le CCAS d'Usson pour les enfants de 6 mois à 11 ans. Douze enfants étaient présents accompagnés de leurs parents.

Des animations avec en particulier un atelier maquillage et un atelier gommettes "low poly" ont retenu l'attention des petits et des grands invités aussi à participer, dans une ambiance sympathique et chaleureuse. Tous ont été heureux de présenter leurs 'chefs d'œuvre' au goûter autour de confiseries et des galettes rondes et dorées. Chaque enfant a été ravi de découvrir, au pied du sapin, un cadeau personnel à lire.



### Les adolescents :

Comme les années précédentes, les adolescents jusqu'à 15 ans ont reçu "un chèque cadeau" d'une valeur de 15 €, à utiliser dans les commerces ussoiriens.

### Les aînés :



Une nouveauté cette année : le Dimanche 17 Décembre, le CCAS a convié les Aînés ainsi que leurs conjoints qui n'ont pas 65 ans et résidant sur la commune, au traditionnel repas à l'Auberge de Margot. Quarante-cinq personnes ont répondu présent à cette invitation afin de se retrouver pour un moment convivial et déguster un succulent repas préparé par Georges. Ce fût également un moment de partage, d'échange et l'occasion de "refaire le monde".

Pour les personnes qui n'ont pas pu participer à ce repas, une corbeille gourmande a été remise par les membres du CCAS à celles qui le souhaitent.

Le CCAS vous souhaite une bonne et belle année. Que 2018 vous apporte, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, santé, bonheur, prospérité et réussite dans vos projets.

# ANIMATIONS ET CULTURE

## LA CARTE FREE PASS

A l'initiative de la municipalité ussoirienne, cette carte gratuite valable toute l'année scolaire, du 1er septembre au 31 août, permet aux jeunes âgés de 11 à 20 ans inclus d'obtenir :

- des réductions et des avantages auprès d'associations, de commerces et de services municipaux (médiathèque, spectacles, centre aqualudique).
- d'un carnet de 3 chèques cadeaux (2x10 € et 1x15 €) pour un montant de 35 € au total.

Lors de la saison 2016-2017, 13 enfants d'Usson ont retiré leurs cartes et ont ainsi pu bénéficier de ces avantages. pour un montant total de 330 €.

Pour la saison 2017-2018, le conseil municipal d'Usson a renouvelé la convention avec la ville d'Issoire. Le coût pour notre commune est de 35 € par an et par jeune retirant sa carte FREE PASS auprès de la Maison des jeunes d'Issoire.

Pour en bénéficier, il faut que les jeunes aillent retirer leur passeport à la Maison des Jeunes, Chemin de la fraternité à Issoire, munis d'une photo d'identité, d'une pièce d'identité ou du livret de famille et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture de téléphone fixe ou portable, facture de gaz ou d'électricité).

Horaires d'ouverture :

- Périodes scolaires: mardi, mercredi, vendredi et samedi de 16h30 à 18h30

- Vacances scolaires: lundi, mardi, mercredi et vendredi de 16h30 à 18h30

Tél. : 04 73 55 14 29 / Site Internet : [www.issuire.fr](http://www.issuire.fr)

## USSON SE SOUVIENT...

8 mai 1945, l'Allemagne nazie capitulait.

11 novembre 1918, il y a 100 ans, l'armistice mettait fin à la Grande Guerre.

A l'occasion de ces deux anniversaires, comme tous les ans, les Ussonais se sont retrouvés au Monument aux Morts pour honorer les enfants de la commune tombés pour la France.

En particulier, le 11 novembre, un montage sonore évoquait les deux événements qui en 1917, ont bouleversé le cours de la guerre : l'entrée des Etats-Unis dans le conflit et la Révolution russe. Bertrand Livet, notre nouveau Maire, a ensuite donné lecture d'un message du Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants rendant hommage aux morts de ces deux guerres, mais aussi à tous ceux tombés depuis lors des opérations où la France s'est engagée, avant que ne retentissent la Sonnerie aux Morts et la Marseillaise.



## LE PELERINAGE

Comme chaque année désormais, le jeudi de l'Ascension, s'est déroulé le traditionnel pèlerinage à Notre-Dame d'Usson rassemblant les fidèles de la paroisse d'Issoire.

Après l'accueil dans notre église Saint Maurice et la messe célébrée par le Père Jean-Louis Vincent, ce fut la montée sur la butte vers la statue de la Vierge qui veille sur les quatre relais de la paroisse.

Enfin, si autrefois, le pèlerinage se terminait par un pique-nique, tous se sont retrouvés autour d'un pot amical offert par le Club de la Butte et Usson Passé Présent.





## COMITE D'ANIMATION

Après une année 2016 faste et réussie, le Comité d'Animation Centre Culturel d'Usson se devait de poursuivre sur sa lancée pour cette saison 2017. Et force est de constater que le succès et la météo, qui vont souvent de pair, furent au rendez-vous. Nous avons fait cette année encore le choix d'une programmation plutôt allégée et raisonnable afin de concentrer nos efforts et ceux de tous les bénévoles sur quelques événements majeurs d'envergure.

Comme chaque année, les enfants ont pu participer avec grand plaisir à la chasse aux Œufs de Pâques le 17 avril dans les remparts suivi d'épreuves diverses et variées comme une course en sac, une course à la cuillère ou encore une traversée acrobatique sur une slackline (sangle tendue entre deux arbres) qui a donné lieu à de belles cabrioles et moments de fourire.

La saison culturelle a ensuite été lancée avec l'exposition En Verre et Avec Vous du 31 mars au 23 avril organisée par Marie Hélène Sauvadet. Cette exposition est un moment unique pour mettre en lumière tout le travail effectué par différentes associations du territoire telles que l'Atelier Vitrail du club Rencontre Culture et Loisirs de Sugères ainsi que les ateliers d'art numérique du Broc et d'Issoire. Cette exposition fut, une fois encore, plébiscitée avec plus de 450 visiteurs comptabilisés du 1er au 23 avril.



2017 était aussi l'occasion d'enrichir et de peaufiner le week-end des médiévales d'Usson le 20 et 21 mai. Pour cette seconde édition des médiévales, nous avons fait des investissements importants en matière de costumes, d'échoppe et en matériel de sonorisation afin de donner davantage d'ampleur et de cachet à cette manifestation qui plaît autant aux petits chevaliers qu'aux grands. Les médiévales d'Usson 2017 étaient aussi l'occasion de s'associer avec la communauté de commune de Sauxillanges pour co-organiser un spectacle équestre de très grande qualité. Vous avez ainsi été très nombreux à découvrir à La Nugère la troupe L'Art est Cabré, leur licorne et leurs faunes facétieux qui ont mis de l'ambiance tout au long de la journée. C'est donc avec un grand plaisir que nous vous invitons à vous vêtir de vos plus beaux atours pour une nouvelle édition 2018 encore plus grandiose avec au programme le tournoi d'archerie médiévale et une troupe de combattants prêts à en découdre avec les plus jeunes. Pendant ce temps-là les adultes pourront à loisir profiter de représentations de théâtre médiéval ou bien se divertir à la taverne. Bien évidemment toutes les bonnes âmes sont les bienvenues que ce soit le jour J pour prêter main forte à la taverne ou à notre garnison sur le chemin de ronde ou bien pour préparer en amont costumes et autres plissades ou échoppes en tout genre.

En guise de clôture de la saison 2017 vous avez pu retrouver la brocante le 30 juillet dans les rues du village, avec une petite vingtaine d'exposants venus des alentours ainsi que les Ussonais rompus à cet exercice. La météo n'a certes pas été en notre faveur cette année, mais nous devons malheureusement constater globalement une nette baisse du nombre d'exposants et de la fréquentation de la brocante depuis plusieurs saisons. Si nous ajoutons à cela des contraintes de sécurité de plus en plus difficiles à mettre en œuvre pour ce type d'événement dans notre commune et des relations avec certains brocanteurs/visiteurs de plus en plus compliqués à gérer, nous n'avons malheureusement pas d'autre choix que de mettre un terme à cette activité, bien à contre cœur.

En contrepartie nous vous proposerons le 4 août 2018, en collaboration avec l'association "Usson Passé Présent", une nouvelle manifestation estivale et musicale avec l'orchestre de La Flèche près du Mans et un ensemble de danseurs Renaissance. Certains ont d'ailleurs déjà pu en avoir un avant-goût cette été lors du feu d'artifice avec près de 60 artistes qui se sont produits un peu partout dans les ruelles du village. Nous essayerons donc de donner un bel essor à cet événement avec, peut-être des jongleurs et des cracheurs de feu à la tombée de la nuit, mais chut, ils n'ont pas encore signé...

Pour clôturer comme il se doit cette année riche en animation, je tenais à remercier tous les bénévoles qui nous ont épaulés fidèlement et efficacement de quelque façon que ce soit lorsqu'on en avait besoin.

Merci

**Christophe SAUVAGE, Président du Comité d'Animation Centre Culturel d'Usson**



## LES MEDIEVALES D'USSON





## USSON PASSE PRESENT

### Trois grandes manifestations en 2017 :

En mai, une exposition dans la salle du Préau : RACONTE-MOI LA FRANC-MAÇONNERIE à l'occasion du 300e anniversaire de sa création, a permis à de nombreux visiteurs de découvrir cette organisation, pour beaucoup, société secrète, en fait une aspiration de réflexion humaniste depuis le XVIIIe siècle. Les documents originaux, gravures, photographies, objets étaient présentés dans une scénographie mettant en valeur son histoire, ses rites, les Maçons célèbres, ses opposants...



En août, une autre exposition de prestige : LE BESTIAIRE DE PICASSO rassemblait quarante lithographies originales du Maître autour de Buffon, mais aussi des œuvres en parallèle, de Rembrandt, Matisse, Cocteau, Marie Laurencin, Modigliani...



Fin juillet, Usson mettait à l'honneur un grand spectacle musical sur le thème du conte de Perrault, LA BELLE AU BOIS DORMANT. 80 musiciens, comédiennes, danseurs venus de la Sarthe alternaient cordes, cuivres sous la direction de Martine Bonneville et Fabrice Faure et danses de la Renaissance. Les spectateurs ont ainsi pu découvrir notre bourg, des remparts au parvis du Préau en passant par l'église. Le soir, un ballet célèbre en musique les noces du Prince et de la Belle avant de se terminer par un feu d'artifice sur la musique en direct des Royal fireworks de Haend.



### Des projets pour 2018 :

Pas d'exposition cette année, mais une saison musicale estivale en juillet/août, avec en point d'orgue le 4 août 2018, en collaboration avec le Comité d'Animation Centre Culturel, l'orchestre de la Flèche et ses danseurs que vous avez pu suivre l'année dernière dans les rues d'Usson. Le 15 juillet sera également organisé, dans la salle de loisirs "Le Préau", le 1er Salon des Collectionneurs.

CONTACT : Jean-Pierre AMIET – 04 73 89 34 66



## CLUB DE LA BUTTE

Depuis 30 ans le Club de la Butte réunit les personnes retraitées ou non, les après-midi des premiers et troisièmes Mardi de chaque mois. C'est l'occasion de se retrouver pour échanger, jouer à la belote, au scrabble ou à la pétanque lorsque le temps le permet.

Ce moment convivial se termine par un gâteau offert par le club ou par un adhérent qui fête son anniversaire.

Le programme de 2017 a été le suivant :

- le 3 Mai : repas grenouilles à Lorlanges
- le 19 Mai : participation à la balade des Aînés
- le 11 Juin : Thé dansant à la salle des fêtes de Sauxillanges
- du 11 au 17 Septembre : séjour en Normandie organisé par le secteur, 13 adhérents du club étaient présents. Les participants étaient logés à Grandville. Plusieurs visites étaient prévues : les plages du débarquement, Ste Mère l'Eglise, le sous-marin "Le Redoutable", le Mont St Michel, la ville de St Malo.
- le 24 Septembre : Thé dansant à la salle des fêtes de Sauxillanges
- le 28 Octobre : loto annuel qui a fait le plein de la salle des fêtes



Pour l'année 2018 trois Thés dansants sont prévus les 10 Juin, 23 Septembre et 18 Novembre.

Le Loto aura lieu le Samedi 27 Octobre.

Un séjour d'une semaine est également prévu dans les Alpes du Sud.

Comme vous le voyez, le Club de la Butte est un club dynamique.

Toute personne désirant nous rejoindre peut contacter G. EYMARON au 04 73 71 04 58.

Le Club de la Butte vous souhaite une bonne année ainsi qu'à vos proches. Que 2018 vous apporte santé, bonheur et la réalisation de vos souhaits.

**La Présidente**  
**Gabrielle EYMARON**





## ASSOCIATION DES CHEMINS D'USSON

Le 21 Juillet 2009, notre Association était déclarée à la Sous-Préfecture d'ISSOIRE.

Depuis cette date, tous les Adhérents ont œuvré solidairement pour redessiner le tracé des chemins oubliés ou enfouis sous les ronces.

Au fil du temps un partenariat exemplaire s'est tissé avec les Elus d'USSON. C'est ainsi que la Municipalité a souhaité lancer une réflexion sur les déplacements doux en intégrant dans sa politique d'urbanisme la notion de développement durable.

Dans cette perspective notre Association s'est vu confier la réalisation sur le territoire communal d'un audit sur les chemins ruraux avec deux axes d'étude :

- Elaborer un réseau de chemins pédestres permettant de relier la commune d'Usson aux communes limitrophes,
- Elaborer un réseau de chemins pédestres permettant de relier le village et l'ensemble des hameaux du territoire communal.

La cartographie établie en concertation avec la Municipalité et notre Association débouchera, lors de l'arrêt du PLU, prévu début 2018, sur un classement du réseau de chemins ainsi mis en évidence, en éléments remarquables du territoire d'USSON.

Si le classement de ce réseau de chemins en éléments remarquables n'apporte pas de protection juridique, il permet d'inscrire au sein du document d'urbanisme son importance pour le bon fonctionnement des déplacements doux sur le territoire communal et de souligner la volonté des élus à le conserver.

A notre connaissance, cette démarche de classement de chemins en "éléments remarquables" constitue une innovation dans l'utilisation de cet outil dans la procédure d'élaboration d'un PLU.



Le Dimanche 8 Avril 2018 sera organisée notre randonnée annuelle : merci de retenir cette date pour renouveler notre succès de 2017.

Toutes les bonnes volontés sont invitées à se faire connaître afin de renforcer et pérenniser notre Association et de poursuivre cette belle entreprise au bénéfice de notre village.

Un grand "MERCI" à toutes et tous pour le travail accompli et celui à venir.

**Gérard Lebégue,  
Président.**



## Sentier de Claire

Le dimanche 1er octobre 2017 à la maison des prairies de Sauxillanges, Vincent CHALLET, maire de Sauxillanges, Bertrand LIVET, maire d'Usson, et les conseillers municipaux des deux communes, ont eu le plaisir d'inaugurer le "Sentier de Claire", chemin de randonnée pédestre reliant la cité de Sauxillanges et le village d'Usson. Ce projet, à vocation touristique, a pu voir le jour grâce à la volonté des deux municipalités, l'investissement d'associations locales (Les Chemins d'Usson, Sauxillanges Activités Découverte) et l'engagement des familles Fauveau et Ortigier, autorisant le passage du sentier sur leurs propriétés.



Les flyers présentant ce nouveau chemin de randonnée pédestre sont disponibles dans les mairies des 2 communes et dans le Bureau Touristique d'Usson.

## La Lanterne - Hommage à François LIENHARD



Voilà 10 ans, le bulletin municipal d'Usson trouvait à la fois un nom et une nouvelle présentation.

Pour rappeler les lanternes du village que François Lienhard avait imaginées et créées, Daniel Giraud proposa de l'appeler "La Lanterne d'Usson", parce que "la lanterne symbolise notre patrimoine historique et la lumière qui éclaire l'avenir". Cette proposition a été tout naturellement adoptée et une nouvelle couverture faisant écho au travail de cet artiste, un passionné touche-à-tout "imagier du XXIe siècle" a été conçue d'abord en noir et blanc en 2008-2009 puis à partir de 2010 en couleur. C'est d'ailleurs François Lienhard qui fit la mise en page de la première couverture.

Qui ne connaît pas les fameux luminaires de François à Usson ? Qui ne les envie pas ? Un petit flash-back en 1997 est nécessaire. Alors engagée dans un programme ambitieux de réhabilitation de son patrimoine historique, la municipalité d'Usson avait pris la décision d'enfouir les réseaux électriques et téléphoniques dans le bourg et l'éclairage public dût être revu dans son ensemble. Au final, le choix de la municipalité se porta, non pas sur les divers types de luminaires présentés par le SIEG avec les inévitables pastiches du

siècle passé, mais sur une maquette artistique réalisée gracieusement par François Lienhard, alors conseiller municipal. Ce projet de lampe-sculpture en tôle découpée et pliée, traité de façon très contemporaine tout en faisant référence au patrimoine d'Usson : gargouille, ferrures anciennes, vieilles serrures... fut accompagné par le SIEG dans l'étude technique et le suivi de fabrication artisanale et a aujourd'hui valeur d'exemple un peu partout par son caractère original, unique et inédit.

Le 2 janvier 2018, François Lienhard nous a quitté mais il laissera dans Usson et dans la mémoire de ses habitants une très forte empreinte. Ici et là, en parcourant les ruelles du bourg, les éléments en lave émaillée portant la griffe très personnelle du couple Lienhard sont omniprésents : tables d'orientation, plaques du sentier d'interprétation en suivant la salamandre, plaques de rues... et bien sûr, ces fabuleuses lanternes, symboles de la lumière, symbole de l'intelligence, de la connaissance et du savoir de leur créateur, symbole aussi, comme au Moyen-Age, de l'immortalité.



## GUIDE DES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

### Etat civil

- Déclaration de naissance : s'adresser à la mairie dans les 3 jours qui suivent la naissance
- Déclaration de décès : s'adresser à la mairie du lieu de décès dans les 24 heures qui suivent le décès hors week-end et jour férié.
- Extrait de naissance délivré gratuitement par la mairie du lieu de naissance
- Extrait d'acte de mariage délivré gratuitement par la mairie du lieu de mariage.
- Acte de décès délivré gratuitement par la mairie du lieu de décès ou du dernier domicile du défunt.

### Identité - Passeport

Carte Nationale d'Identité : (validité 15 ans)

Prendre rendez-vous auprès d'une des mairies suivantes

- Issoire,
- Brassac Les Mines,
- Ou encore Massiac.

Passeport Biométrique (validité 10 ans pour les personnes majeures ou 5 ans pour les enfants mineurs).

Prendre rendez-vous auprès d'une des mairies suivantes

- Issoire,
- Brassac Les Mines,
- Ou encore Massiac.

### Autorisation de sortie du territoire pour les enfants mineurs de nationalité française

Pour les enfants mineurs de nationalité française :

- Elle est téléchargeable sur ordinateur et n'est plus délivrée en mairie.

### Elections

- Carte électorale : A 18 ans, le jeune sera inscrit d'office auprès de la mairie où il aura effectué son recensement militaire. La période d'inscription s'effectue entre le 30 septembre et le 31 décembre de chaque année.

### Divers

- Certificat de concubinage : s'adresser à la mairie du domicile munis d'une pièce d'identité et des justificatifs de domicile pour les personnes vivant ensemble afin de remplir l'attestation sur l'honneur de vie commune.

- Pacte Civil de solidarité (PACS)

La convention PACS est téléchargeable sur le site : [service.public.fr](http://service.public.fr).

La déclaration conjointe s'effectue à la mairie du domicile par les deux personnes concernées.

- Recensement militaire : obligatoire à 16 ans il concerne les jeunes gens et jeunes filles, la période de recensement est la date des 16 ans jusqu'au 3ème mois : s'adresser à la mairie du domicile muni du livret de famille, d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et d'une attestation de domicile des parents.

- Carte de séjour délivrée par la Préfecture 18 boulevard Desaix 63000 Clermont-Fd.



## Numéros utiles

Noms	Adresses	Téléphones
ADMR Aide à domicile en milieu rural Aides ménagères	2 place Saint Martin 63490 Sauxillanges	04 73 96 87 96
Association « Les plus beaux villages de France »	Le Bourg 19500 Collonges La Rouge	05 55 84 08 50
Bibliothèque de Sauxillanges	Mairie de Sauxillanges 63490 Sauxillanges	04 73 96 37 65 (Aux heures d'ouverture) 08 10 25 63 10
CAF Caisse d'allocations Familiales	15 Rue du Mas 63500 Issoire	Ouvert du Lu au Ve de 8h30 à 12h et 13h30 à 16h 36 46
CPAM Caisse primaire d'Assurance Maladie	28 Avenue Antonin Gaillard 63500 Issoire	Ouvert du Lu au Ve de 8h30 à 12h et 13h30 à 16h
Centre de Circonscription d'Action Médico - Sociale	11 Boulevard Jean Jaurès 63500 Issoire	04 73 89 48 55 Ouvert du Lu au Ve de 8h30 à 12h et 13h30 à 16h
CLIC Centre Local d'Information et de Coordination	11 Rue Espagnon 63500 Issoire	04 73 89 67 38 Ouvert du Lu au Ve de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h
Agglo Pays d'Issoire Administration Générale	7ter Boulevard André Malraux 63500 Issoire	04 15 62 20 00 <a href="http://www.capissoire.fr/">www.capissoire.fr/</a>
Agglo Pays d'Issoire Pôle Economie/Attractivité (Economie/Agriculture/Culture/ Tourisme/Patrimoine/Musique)	95 rue de Lavaur 63500 Issoire	04 73 55 94 56 <a href="mailto:economie@capissoire.fr">economie@capissoire.fr</a>
Agglo Pays d'Issoire Pôle Social/Habitat/Mobilité (Aide à la personne/Maintien à domicile/Soins Infirmiers/Livraison repas/Action social/Aide à l'habitat/Mobilité et transport)	Amarante 3 bis rue Jean Bigot 63500 Issoire	04 15 62 20 01
Agglo Pays d'Issoire Pôle Environnement/Urbanisme (Urbanisme/Environnement/Energie/Milieus aquatiques)	Résidence le Postillon Place du postillon 63500 Issoire	04 73 55 90 48
Agglo Pays d'Issoire Pôle Jeunesse/Sport (Crèches et RAM/Centre de Loisirs et Accueil ados/Centre aqualudique Issoire/Gymnase Champeix)	7ter Boulevard André Malraux 63500 Issoire	04 15 62 20 00 <a href="mailto:pejs@capissoire.fr">pejs@capissoire.fr</a>
Conseil départemental du Puy de Dôme	Hôtel du Département 24 Rue St Esprit 63000 Clermont-Ferrand	04 73 42 20 20



Noms	Adresses	Téléphones
Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	59 Boulevard Léon Jouhaux CS90706 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2	04 73 31 85 85
	1 esplanade Francois Mitterrand CS20033 69269 Lyon Cedex 2	04 26 73 40 00
Déchetterie de Sauxillanges	Chemin des Rochettes Route de St Babel 63490 Sauxillanges	04 73 96 88 92 Ouverture : Lundi de 14h / 18 h Mardi au Vendredi 10h /12h – 14h /18h Samedi de 9h/12 – 14h/18h
Equipement Subdivision Autoroute	Rue Vieux Pont d'Orbeil 63500 Issoire	04 73 55 62 55
Direction Départementale des Territoires Puy de Dôme	22 av Jean Jaurès 63500 Issoire	04 73 89 85 00
Orange France Télécom Service commercial Accueil professionnels	Rue Jean Bigot Centre commercial Carrefour 63500 Issoire	10 14 10 16
Informations SNCF	Avenue de la gare 63500 Issoire	www.infolignes.com
Gendarmerie Communauté de Brigades de Sauxillanges et Brassac les Mines	19 route d'Issoire 63490 Sauxillanges	04 73 96 81 55 Ouverture du Public : Mardi 8h-12h et Vendredi 14h-18h Sinon, transfert de l'accueil du public à la Gendarmerie de Brassac les Mines du Lu au Sa 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h Dimanche de 9h à 12h et 15h à 18h Tel : 04 73 54 08 88
Hôtel des Impôts	3 Bd Léon Blum 63500 Issoire	04 73 89 76 00 (standard)
La Poste	Place de la Liberté 63490 Sauxillanges	3631 Ouverture du public : Du Mardi au Vendredi de 9h à 12h - 14h à 16h45 Samedi de 9h /12h
Lyonnaise des eaux	10 Avenue Pierre Mendès France 63500 Issoire	09 77 40 84 08 Urgences : 09 77 40 11 35
Maison paroissiale	1 Place Catherine Girerd 63490 Sauxillanges	04 73 96 89 25 Ouverture: le Mardi de 10h à 11h 30
Mairie de Sauxillanges	2 Place St Martin 63490 Sauxillanges	04 73 96 80 25 Ouverture : lundi au vendredi 8h30- 12h / 13h30-17h30
Mairie d'Usson	Rue de la Mairie 63490 Usson	04 73 71 05 90
Maison de retraite EHPAD	6 Rue de l'Hospice 63490 Sauxillanges	04 73 96 82 24



Noms	Adresses	Téléphones
MSA Mutualité Sociale Agricole Service social	24 Avenue Jean Jaurès 63500 Issoire	04 71 646 646 Lundi 9h-12h
Service Tourisme Agglo Pays d'Issoire	9 place St Paul 63500 Issoire	04 73 89 15 90 info@issoire-tourisme.fr
Parc Naturel Régional Livradois Forez	B. P 17 63880 St Gervais-sous- Meymont	04 73 95 57 57
Préfecture du Puy de Dôme	18 Bd Desaix 63500 Clermont-Ferrand	04 73 98 63 63
Cabinet Infirmier Sauxillanges	Maison Médicale Route de Sugères 63490 Sauxillanges	04 73 96 86 33
Maison Médicale de Sauxillanges	ZA les Champs Rouges 63490 Sauxillanges	04 73 96 82 56
Sous-Préfecture d'Issoire	1 Bd de la Sous- Préfecture 63500 Issoire	04 73 89 07 76
Portage de repas à domicile	Agglo Pays d'Issoire Mme PERTIAS	06 42 34 43 98
UFC Issoire / Ambert	Maison des Associations 20 Rue du Palais 63500 Issoire	04 73 55 06 76

## Renseignements pratiques

Noms	Adresses	Téléphones
Cartes bleues perdues ou volées		08 92 70 57 05
Centre info routière	<a href="http://www.bison-fute.gouv.fr/">http://www.bison-fute.gouv.fr/</a>	08 00 10 02 00
Chèques volés 24h/24h 7j/7j		08 92 68 32 08
Info état des routes Puy de Dôme		04 73 42 02 63 <a href="http://www.puy-de-dome.fr/routes/inforoute-63.html">www.puy-de-dome.fr/routes/inforoute-63.html</a>

